

Novembre 1945
MONTRÉAL

Relations

L'EMBAUCHAGE INTÉGRAL

Émile BOUVIER

UN TOURNANT DE LA « POLITIQUE » CATHOLIQUE

Robert BERNIER

INDUSTRIE HYDRO-ÉLECTRIQUE ET EFFORT DE GUERRE

A.-B. NORMANDIN

HOMMAGE AU JUGE P.-B. MIGNAULT

Alexandre DUGRÉ

LÉON
SIGOUIN

◆
RENÉ
GIRARD

◆
JOSEPH-H.
LEDIT

◆
ÉLIE
BAUSSART

◆
ENGELBERT
LACASSE

S O M M A I R E

NOVEMBRE 1945

Éditoriaux 281

SERAIT-CE LA DICTATURE? — ENFIN, UN DRAPEAU CANADIEN? — LE CANADA AU VATICAN. — ENCORE CETTE CONSCRIPTION?

Articles

L'EMBAUCHAGE INTÉGRAL. . . Émile BOUVIER 284

UN TOURNANT DE LA « POLITIQUE »
CATHOLIQUE. Robert BERNIER 288

EN HOMMAGE
AU JUGE P.-B. MIGNAULT. . Alexandre DUGRÉ 291

Commentaires 294

M. Drew autonomiste. — Interprétation de marxiste. — Mieux que Versailles? — Contre la conscription. — La « retraction » de Harvard. — Les catholiques et Franco.

AU FIL DU MOIS 296

Congrès. — Pour grandir. — Deux centenaires tristes. — En Chine. — A la petite école. — Bombes thermiques. — Occupation rouge. — Électrification rurale.

Chroniques

NOS PAROISSES AIDENT-ELLES
LES VÉTÉRANS? Léon SIGOUIN 297

L'INDUSTRIE HYDRO-ÉLECTRIQUE
DU QUÉBEC ET L'EFFORT
DE GUERRE. A.-B. NORMANDIN 298

CHRONIQUE DES CONCERTS . . . René GIRARD 301

HORIZON INTERNATIONAL 302

Mexico. — Procès de guerre.

LE CONGRÈS DE LA J.O.C. BELGE. Élie BAUSSART 305

Correspondance 304

A propos d'alcoolisme Engelbert LACASSE

Livres récents 306

Cours de religion pour les adultes Guy MÉNARD

After Bernadette Alexandre GUAY

La J. A. C. en action. Gérard DALLAIRE

Le Nouveau Testament, les Évan-

giles, les Actes des Apôtres . . . Louis-Arthème TÉTRAULT

Synthèse théologique sur le renon-

cement chrétien. Louis-Arthème TÉTRAULT

Histoires, Légendes, Destins Laurent LAVALLÉE

Normandie, Poitou et Canada français Guy GÉRIN

L'Histoire jugera Frédéric SAINTONGE

Divers

En trois mots 308

NOS COLLABORATEURS

Le P. Émile BOUVIER, S. J., est directeur de la Section des Relations Industrielles à l'Université de Montréal et aviseur moral de l'Association professionnelle des Industriels. — Le P. Robert BERNIER, S. J., licencié en Sciences sociales, fut un des tout premiers collaborateurs à RELATIONS. — Le « bon sang » acadien du P. Alexandre DUGRÉ, S. J., le porte à rendre hommage à un grand Acadien. — Le P. Léon SIGOUIN, S. J., est aumônier dans un hôpital de vétérans. — M. A.-B. NORMANDIN, ingénieur civil, est le vice-président de la Régie provinciale de l'Électricité. — Le P. René GIRARD, S. J., qui a fait avec succès pendant plusieurs années de l'initiation musicale dans les collèges, inaugure une nouvelle rubrique: « La chronique des concerts ». — M. Élie BAUSSARD, directeur-fondateur de la Terre Wallonne et membre du Conseil national de l'Union démocratique belge, participe activement aux mouvements sociaux et éducatifs de son pays.

RELATIONS

REVUE DU MOIS

Directeur: Jean-d'Auteuil RICHARD

Rédacteurs: Jacques COUSINEAU, Joseph-H. LEDIT,
Alexandre DUGRÉ, Émile BOUVIER, Émile GERVAIS,
René GIRARD.

Secrétaire de rédaction: Robert BERNIER

Administrateur: Paul RACINE

Prix de l'abonnement:
\$2.00 par année

A l'étranger: \$2.50
Pour les étudiants: \$1.50

Publiée par

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Centre de documentation, d'information et d'action sociale,
sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus.

Directeur: Joseph-Papin ARCHAMBAULT

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

1961, rue Rachel Est
MONTREAL

Tél.: CHerrier 3161
CANADA

Relations

Vème année, No 59

École Sociale Populaire, Montréal

Novembre 1945

É D I T O R I A U X

Serait-ce la dictature ?

TELLE EST, semble-t-il, la portée du bill 15, adopté en première lecture, le 5 octobre dernier, à Ottawa. Par ce bill, le Parlement conférerait au gouverneur en conseil « certains pouvoirs dans les circonstances critiques nationales consécutives à la guerre ». En réalité ces pouvoirs sont sans limite. La liste des « catégories de sujets » auxquelles s'étend la loi est instructive là-dessus :

« a) la production, la fabrication, le commerce, l'exportation et l'importation;

« b) les changes;

« c) les transports par air, route, voie ferrée ou eau;

« d) la fourniture et la distribution des marchandises et de services, y compris la fixation des prix;

« e) l'emploi, y compris les traitements et salaires;

« f) la prise de possession, le contrôle, la confiscation et la disposition de biens et de leur emploi, y compris le contrôle des loyers et de l'occupation;

« g) l'entrée au Canada, l'exclusion et l'expulsion, ainsi que le retrait de nationalité;

« h) l'imposition et le recouvrement de frais payables au receveur général du Canada ou devant être versés à la caisse ou au compte prescrit, relativement à tout système de contrôle que renferment ou autorisent des arrêtés et règlements. »

Cette liste n'est pas exhaustive, puisque l'article 3 précise que cette énumération ne va pas à restreindre la « généralité des termes » indiquant la portée générale du présent bill: « Le gouverneur en conseil peut accomplir et autoriser tels actes et choses et établir à l'occasion tels arrêtés et règlements, qu'il juge nécessaires ou opportuns pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada, en raison de l'existence de circonstances critiques nationales... »

A toutes fins pratiques, ces pouvoirs sont absolus et dictatoriaux. En les accordant au gouverneur en conseil, le Parlement canadien abdique son autorité souveraine et renonce à ses prérogatives suprêmes de gardien du bien commun de l'État canadien comme des droits individuels de ses citoyens. Il n'a pas droit

de regard sur l'administration de l'Exécutif devenu arbitre suprême des destinées du pays.

Cet état de choses exorbitant menace de durer plus longtemps qu'il ne semble à première vue. Le bill mentionne bien la durée minimum d'un an. Mais à cause de la majorité dont dispose le Gouvernement, il est à presumer qu'il se fera accorder l'année supplémentaire de pleins pouvoirs dont parle l'article 10. La situation créée par là durera même plus de deux ans, s'il en plaît ainsi au Gouvernement, car, selon l'article 9, le Gouvernement peut prolonger à sa guise le maintien de la Loi actuelle des Mesures de guerre et retarder d'autant le jour de l'entrée en vigueur du bill 15. « La présente Loi entrera en vigueur le jour fixé par une proclamation du *gouverneur en conseil*, et, à compter dudit jour, la guerre actuelle sera censée ne plus exister aux fins de la Loi des Mesures de guerre. »

Mais songe-t-on que ces deux ou trois années seront parmi les plus importantes de l'Histoire canadienne? Songe-t-on que pendant ce temps auront lieu les réunions des conférences fédérales-provinciales, dont certains prétendent faire une véritable « re-Confédération »? Et pendant tout ce temps, le gouverneur en conseil mènera par décrets-lois, sans contrôle des représentants du peuple; il pourra à sa guise empiéter sur les droits des provinces comme le bill 15 l'y invite déjà! C'est le régime parfait de l'irresponsabilité ministérielle, dans un moment critique de notre vie nationale. Et dire que, pendant un siècle, nos pères, hommes courageux et clairvoyants, ont combattu pour conquérir cette responsabilité ministérielle, clef de voûte du régime parlementaire britannique et de la démocratie, pour laquelle tant de jeunes Canadiens sont morts.

Cette dictature larvée pourra avoir des répercussions jusque sur la vie des individus et des foyers. Il suffit de relire la liste des domaines où le bon vouloir des autocrates d'Ottawa pourra se donner libre jeu. Fixation des prix, des loyers, conscription du travail, etc., tout cela est livré à la bonne volonté du gouvernement, c'est-à-dire en pratique à celle des fonctionnaires. Par simple arrêté en conseil (art. 3, g) le

Canadien peut même être exclu ou expulsé de son pays, et déchu de sa nationalité.

Tout cela, paraît-il, pour permettre au gouvernement de continuer des contrôles indispensables en vue d'assurer une transition heureuse vers un régime de paix. Il semble bien que le contrôle des prix et son frère jumeau, celui des salaires, s'imposent encore pour une certaine période. Pourquoi alors le gouvernement ne demande-t-il pas au Parlement des pouvoirs spécifiques à cet effet, avec l'obligation de lui rendre compte de temps en temps, et en lui laissant la faculté de retirer ses pouvoirs ou de les amender ?

Ne faut-il pas voir dans le bill 15 un effet de cette poussée universelle vers la dictature socialiste d'État qui envahit la plupart des pays ? A ce courant cèdent des esprits sincères, férus d'*efficiency* administrative plus que de sagesse politique; ils veulent introduire dans le gouvernement de la nation des méthodes autoritaires qui étouffent l'intérêt du citoyen dans l'administration de la chose publique. C'est M. Morley qui en fait la remarque dans le *Saturday Evening Post* : « Le danger le plus sérieux qui menace le régime politique des Américains » — tout bon gouvernement — « est la concentration des pouvoirs. Et ce danger existe quelle que soit l'origine de cette concentration, qu'elle soit d'ordre industriel, financier, éducatif ou politique. Dans tous les cas, la centralisation détruit chez les citoyens l'esprit d'initiative et la vigueur des gouvernements locaux, fondement même de la civilisation américaine. » (24 mars 1945.)

En temps de guerre, la suspension de l'initiative chez les citoyens porte moins de conséquences et le peuple est prêt à l'accepter avec courage: solution indispensable et temporaire. Mais le maintien en temps de paix d'un pouvoir absolu et illimité de coercition ne saurait se justifier; il amènera presque fatalement ou bien l'esprit de révolte et de fraude vis-à-vis de l'autorité ou bien le plus souvent un fléchissement progressif de l'esprit civique, situations qui s'accommodent malheureusement trop bien de la pure dictature.

Enfin un drapeau canadien ?...

LE GOUVERNEMENT d'Ottawa, en manifestant son intention d'instituer un comité chargé d'étudier la question d'un drapeau national, a réveillé des espoirs, tenaces comme l'amour de la patrie. Déjà, à l'époque de la Confédération, le Canada se cherchait un drapeau. Il a cru un moment le trouver dans le pavillon de la marine britannique à fond rouge, le *Red Ensign*, qu'il naturalisa quelque peu par l'addition des armoiries canadiennes. En 1902, une lettre du sous-secrétaire d'État britannique rappelait aux autorités canadiennes d'arborer non plus le *Red Ensign*, mais l'*Union Jack*. Depuis lors, le *Red Ensign*, avec son estampe canadienne, a repris peu à peu ses droits.

Il mena nos soldats au combat, après avoir supplanté l'étendard proposé par le général MacNaughton — *Union Jack* et Fleurs de Lys sur fond blanc. Il a flotté parmi les drapeaux des Nations-Unies à San-Francisco et autres réunions internationales.

Le geste du gouvernement nous promet-il enfin un drapeau vraiment canadien ou nous imposera-t-il le statu quo, l'*Union Jack*, et son cousin le *Red Ensign* servant tour à tour d'emblème à la colonie canadienne ? Il n'est pas oiseux de se le demander. Il n'est pas non plus défendu de désirer mieux, pour un pays comme le Canada, rendu à l'âge adulte et appelé à un rôle international d'une grande envergure. Pour qu'un drapeau mérite d'être reconnu comme emblème national, il doit, entre autres conditions, symboliser l'histoire, les traditions, la culture nationale, être d'un dessin suffisamment simple, et pouvoir être vu à grande distance et reconnu facilement.

Dans ces conditions, l'on peut dire, sans être taxé d'anti-britannisme ni d'exagération, que l'*Union Jack* et même le pavillon de la marine symbolisent mal l'histoire, les traditions canadiennes; l'élément français, partie intégrante du pays, cherche en vain dans ces couleurs le symbole de ses gloires de deux siècles d'histoire pendant lesquels des Français et fils de Français étaient les seuls Canadiens. Ces deux emblèmes ne sont guère distinctifs: il est difficile par exemple de discerner à distance ou en plein vent les armoiries placées au coin droit du *Red Ensign* et de ne pas le confondre avec le drapeau de la Nouvelle-Zélande, des Indes, de l'Afrique du Sud ou des colonies britanniques.

Est-il encore permis d'espérer que les augustes membres du Comité nous donneront enfin un drapeau national franchement canadien, sans aucun signe de tutelle; un drapeau qui symbolisera et glorifiera la physionomie du Canada, où deux cultures et deux races, la française à l'égal de l'anglaise, honorent et enrichissent le patrimoine commun ?

Le Canada au Vatican

M. THOMAS GREENWOOD, Anglais d'Angleterre qui enseigne actuellement au Canada, écrit dans *le Droit* du 13 octobre: « On voudrait pouvoir espérer que le Canada finira par établir des relations diplomatiques avec le Vatican. » En effet. Depuis le Statut de Westminster, le Canada est un État souverain; et, de fait, notre représentation diplomatique est en train de s'organiser. Or, le Saint-Siège constitue, lui aussi, depuis 1929, un État indépendant. Il n'y a pas de raison que nous n'y ayons pas un ambassadeur. C'est indubitablement le désir de quarante pour cent de la population canadienne: les catholiques. Et pourquoi ne serait-ce pas celui de la majorité des autres Canadiens ? Dans notre monde agité, le Vatican est, pour tout esprit ouvert, un élément d'ordre évident.

Les Canadiens estimeront sans doute aussi important d'être représentés au Saint-Siège qu'en Grèce, par exemple, où tous ont trouvé bon, et à juste titre, que nous le soyons. Les protestants du Canada pourraient peut-être s'offusquer d'une délégation près le Chef spirituel d'une religion différente de la leur, mais aucun citoyen de notre pays ne peut raisonnablement s'opposer à ce que l'État canadien soit représenté près le Chef de l'État libre du Vatican.

Encore cette conscription ?

DE MULTIPLES symptômes laissent croire de plus en plus que nos gouvernants sont fortement tentés de maintenir en vigueur la loi de mobilisation et d'organiser pour le temps de paix un régime d'entraînement militaire obligatoire d'une année pour tous les jeunes gens de 18 ans. Certains discours ont bien l'air de coups de sonde et de ballons d'essai, destinés à connaître l'opinion canadienne.

Malgré certains adoucissements, le projet d'entraînement garde tous ses inconvénients d'ordre moral et social déjà signalés dans notre éditorial de septembre et qui le rendent inacceptable. Au milieu de toutes les raisons avancées en faveur du projet, l'on chercherait en vain une preuve sérieuse qu'un tel entraînement est indispensable à la sécurité du pays, en face d'agressions possibles. Aux partisans de la mesure de faire cette preuve concluante, et non pas seulement de lancer des affirmations aussi gratuites que solennelles et mêlées de considérations étrangères au débat.

Une autre raison de s'opposer à ce projet, que trop peu se sont avisés d'exprimer publiquement: quel facteur pourrait contribuer plus efficacement à relancer le pays dans une économie de paix et de prospérité que l'harmonie intérieure entre les provinces et les races qui le composent? Or, quoi que l'on fasse, on ne pourra faire accepter cette nouvelle conscription de notre jeunesse par une partie importante de la population canadienne. Même en temps de guerre, la chose fut quasi impossible. Pourquoi alors risquer une scission nationale pour imposer une mesure dont on semble incapable de prouver l'absolue nécessité? Cette attitude populaire tient au fond même de la nature humaine, car il s'agit de ses enfants, de son sang et de sa chair. Elle s'appuie sur une traditionnelle et vigoureuse opposition — bien justifiée d'ailleurs — aux militarismes européens, instruments de guerre bien plus que de paix. Comment donner tort à cette population quand ses intuitions croient distinguer, derrière les raisons imposantes de nécessité militaire et d'engagements internationaux mises de l'avant, des motifs peu enthousiasmants?

Notre pays est encore à se bâtir; il a besoin de tous ses fonds, de tous ses hommes. Or, un soldat est un pensionnaire payé, un non-constructeur. On parle

d'un budget de \$600,000,000 rien que pour l'aviation, pour 20,000 aviateurs militaires. C'est un chiffre! C'est dix fois le budget total du gouvernement Laurier en 1900, alors qu'on ouvrait l'Ouest et qu'on parlait canaux et chemins de fer. Nos millions pourraient bâtir encore...

Maintenant que la guerre est finie avec ses engagements massifs d'ouvriers et de soldats, le chômage, cauchemar des gouvernants d'avant-guerre, redevient une éventualité possible. Comment conjurer un mal qui, généralisé aux proportions d'avant-guerre, amènerait des troubles sociaux d'envergure, auxquels nul gouvernement ne saurait probablement résister? Comme mesure partielle contre le chômage, certains ne se sont-ils pas dit que l'entraînement militaire pourrait occuper toute une tranche de citoyens qui alors n'encombrent pas le marché du travail? Aux États-Unis, on craint la manœuvre, déjà dénoncée dans revues et journaux. N'y a-t-on pas assez accusé les pays totalitaires de résorber leur chômage en casernant des millions d'hommes qui autrement, par leur oisiveté forcée, auraient créé à leurs gouvernements des problèmes politiques insolubles?

D'autres partisans seraient mus par des motifs très pratiques. La guerre a développé une vaste bureaucratie militaire, qui a eu le goût et le temps de s'installer. Une préoccupation obsédante du fonctionnarisme n'est-elle pas de protéger sa situation, fût-ce en prolongeant artificiellement son utilité? Il est bien difficile, après six ans, alors qu'on a perdu la souplesse aux adaptations rapides, d'envisager une brusque rentrée dans la vie civile. De là, la tentation de faire un travail efficace de persuasion auprès des autorités responsables en vue de maintenir en temps de paix des cadres militaires, aussi étendus que possible, d'administration, d'entraînement, d'inspection. Un entraînement obligatoire, pendant une année entière, de toute la jeunesse du pays, servirait admirablement ces intérêts particuliers, bien compréhensibles, sans doute, mais qui ne peuvent légitimement être mis en balance avec le bien général. Que les cadres de l'armée régulière soient élargis selon les besoins nouveaux, nous n'y voyons pas d'objection. De là à obliger toute la jeunesse à subir en temps de paix l'entraînement militaire d'un an, il y a un pas immense, qu'une portion considérable de la population jugera infranchissable.

Sans compter qu'à la lumière de l'expérience des dernières années, il est permis de prévoir qu'il se trouverait des fanatiques de l'assimilation, parfois aux postes de commande, pour faire de cet entraînement un instrument de bonententisme unilatéral et d'anglicisation.

Pour ces raisons et pour bien d'autres, nos gens se méfient du militarisme naissant que d'aucuns préconisent à l'encontre de nos meilleures traditions canadiennes.

Qui osera raisonnablement les en blâmer?

L'EMBAUCHAGE INTÉGRAL

Émile BOUVIER, S. J.

LA FIN DE LA GUERRE soulève pour nos hommes d'État un problème fort embarrassant: celui de l'emploi total des Canadiens en âge de gagner leur vie. Ce problème se pose avec d'autant plus d'acuité que nous venons d'atteindre, avec la guerre, à un embauchage intégral relatif, et qu'il nous reste à placer les soldats revenus du front et les licenciés des industries de guerre. Aux États-Unis, on tente actuellement de résoudre le problème par un bill sur l'embauchage intégral intitulé: *Bill Murray*. En vertu de ce projet, le gouvernement des États-Unis calculera chaque année le nombre des travailleurs disponibles et le nombre des positions à remplir. Si l'industrie ne peut les absorber, alors l'État nationalisera les entreprises qui refuseraient de concourir à l'absorption de la main-d'œuvre et exécutera des travaux publics de plus grande envergure.

Cette solution concorde bien avec les idées de plusieurs économistes anglais et américains. Beveridge lui-même, pour mettre en pratique son plan de sécurité sociale et aboutir à l'embauchage intégral, consent même à abandonner la thèse traditionnelle de l'entreprise privée. Toute une école de jeunes universitaires anglo-protestants, à tendance socialiste inconsciente, protestera vigoureusement contre le contrôle de l'industrie par l'État, mais ne trouvera guère d'autre solution. A son tour, le gouvernement canadien, par son *Bill 15*, veut se donner les pouvoirs d'agir dans le sens du *Bill Murray* ou du plan Beveridge. Il importe d'analyser la portée d'une telle mesure en répondant brièvement à deux questions:

1° L'embauchage intégral peut-il se réaliser sans compromettre les principes d'une saine sociologie?

2° Peut-t-il se réaliser au Canada et par quels moyens?

I

L'embauchage intégral ne signifie pas absence de chômage. Il dit encore moins que tout homme et toute femme en état de travailler auront une besogne tous les jours de leur vie.

Qu'on le veuille ou non, il existera toujours un chômage temporaire ou saisonnier, et il se trouvera toujours des ouvriers qui passeront d'un travail à un autre. Un régime d'embauchage intégral suppose un marché du travail où il existe plus de positions vacantes que d'hommes à placer, un marché où la demande dépasse toujours l'offre de main-d'œuvre. C'est précisément ce qui met l'ouvrier sur un plan supérieur pour gagner sa vie, et donne à l'embauchage intégral un caractère hautement moral, indispensable à une civilisation économique chrétienne. En effet, si le patron ne trouve pas d'ouvriers pour son usine, il subit une

perte, c'est tout. Si l'ouvrier ne trouve pas de patron pour l'employer, même s'il jouit de toute l'assistance publique nécessaire, il prend conscience de son inutilité et se démoralise. Si les cas se multiplient, la démoralisation s'étend même à ceux qui ont un emploi, parce qu'alors leur sécurité à l'usine se trouve menacée. La foule des chômeurs les envie, l'inquiétude les énerve et la joie disparaît du travail.

D'où la nécessité morale pour un pays de viser à l'embauchage intégral. Il ne s'agit pas seulement d'un souhait, mais d'une volonté qui découle de l'obligation pour l'homme de gagner sa vie à la sueur de son front. Un régime qui ne permet pas à l'homme de gagner sa vie s'avère un régime contre nature. Il doit être changé.

Pour assurer dans une société démocratique un tel embauchage, tous les moyens ne sont pas acceptables. Il faut choisir ceux qui respectent les libertés de culte, de parole, de presse, d'enseignement, d'association, d'appropriation et du choix de l'occupation. Or, d'après certains économistes, une politique d'embauchage intégral pourra respecter presque toutes ces libertés, sauf celle du droit de propriété sur les moyens de production et le libre choix de l'occupation. D'aucuns iront même jusqu'à dire que le droit de propriété privée devra tomber, si les conditions économiques l'exigent. Voyez les dix-septième et dix-huitième paragraphes de *Full Employment in a Free Society* de Beveridge.

A notre avis, si l'embauchage intégral est bien compris et sagement appliqué, il ne contredit aucun des principes d'une saine sociologie. Voyons comment.

Trois causes produisent le chômage:

- a) Une production insuffisante pour répondre à la demande de travail;
- b) Une mauvaise distribution géographique de l'industrie;
- c) L'absence d'organisation du marché du travail.

A ces trois causes, les économistes apportent trois remèdes: l'utilisation maximum des capitaux, une meilleure situation géographique des entreprises, une mobilité plus grande de la main-d'œuvre. Malheureusement, d'après l'avis de certains spécialistes, il est impossible d'utiliser ces trois remèdes sans enfreindre le principe de liberté, sans mettre en danger le droit de propriété.

Discutons d'abord l'utilisation maximum des capitaux. Celle-ci consiste dans l'application maximum du capital à la production industrielle, telle que mines, usines, construction, distribution, finances, services. Ces capitaux peuvent être canalisés soit vers les biens de consommation, tels que nourriture, voyage, récréation, loyer, automobile, ou vers des biens de production, tels que maisons, usines, chemins de fer, utilités

publiques, ou encore vers les services sociaux, tels que parcs, hôpitaux, bibliothèques, etc.

Or, plus les capitaux seront dirigés vers ces trois débouchés, plus le chômage diminuera. On n'atteindra à l'embauchage intégral qu'au moment où la demande de main-d'œuvre ne laissera aucun travailleur inactif. Si, pour l'embauchage intégral, il faut une utilisation maximum de 10 milliards, le budget national comportera un revenu national de 10 milliards. Le revenu national, la productivité du pays en dollars avec embauchage intégral et l'utilisation maximum des capitaux doivent être intimement coordonnés.

Mais surgit une difficulté. L'entreprise privée pourra-t-elle maintenir une utilisation maximum des capitaux? Si la productivité horaire augmente, si la machine remplace les hommes, l'entreprise privée doit-elle assumer l'obligation morale de procurer du travail aux chômeurs? Sinon, l'État doit-il intervenir? Si l'entreprise privée, à plein rendement, n'utilise que six milliards quand il en faudrait dix pour maintenir la population active au travail, faudra-t-il que le gouvernement fasse de lui-même une expansion industrielle de quatre milliards? Cette intervention de l'État dans la production n'exigera-t-elle pas certains contrôles, certaines nationalisations? Des contrôles, sans doute; de la nationalisation, pas nécessairement.

La guerre a imposé certains contrôles, mais ces contrôles ne sont pas allés jusqu'à la nationalisation, ils n'ont même pas touché à la régie interne de l'industrie. Si un gouvernement se propose comme objectif la mise en exercice du capital humain, il lui suffira de calculer, dans le revenu national fixé pour l'embauchage intégral, la part des capitaux utilisés pour des biens de production et de consommation, plus la somme des paiements faits à l'étranger. Et la différence entre cette somme et le revenu national, il la comblera par une certaine injection de monnaie sous forme de prêts faciles aux entreprises, prêts opérés par des banques d'expansion industrielle, ou encore prêts offerts à des compagnies d'habitations à bon marché, par des travaux publics ou des services sociaux.

On obtiendrait ainsi un régime d'embauchage intégral sans contrôle caporaliste, sans nationalisation.

Mais pour mieux assurer l'utilisation maximum des capitaux, sans ingérence d'État, il faudra recourir à l'*organisation professionnelle*, institution sociale malheureusement oubliée par la plupart des tenants de l'embauchage intégral. De sa nature, l'embauchage intégral implique un problème de production, de marchés, de prix, de salaires, d'impôts et de saines relations industrielles. Quelle est l'institution sociale la plus apte à régler ces questions, sinon l'organisation professionnelle? C'est elle qui trouve les nouveaux débouchés pour ses produits, favorise la création de nouvelles usines, protège l'industrie marginale; c'est elle qui trace entre le capitalisme outrancier et le socialisme d'État la *via media* qui nous dégage de l'emprise politique et

utilise les responsabilités des individus et des groupes sociaux pour l'avancement de la civilisation.

En pratique, ce recours aux organisations professionnelles se traduirait par un Conseil économique national consultatif composé des représentants des neuf Conseils économiques provinciaux et ceux-ci représenteraient les associations professionnelles, rurales, patronales et ouvrières. Le Conseil économique provincial serait le conseiller du gouvernement des provinces, lesquelles doivent toujours mettre leur autonomie au-dessus des intérêts nationaux d'ordre économique.

Dans la province de Québec, voici comment on pourrait utiliser l'association professionnelle. En guise d'exemple, supposons qu'une association patronale constate l'absence de tanneries. Les industriels de la chaussure achètent une peau d'Ontario à \$2.75, qu'ils paieraient environ \$1.00 dans le Québec. Ils décident d'établir trois ou quatre tanneries. Par leur entremise, la Banque d'expansion industrielle avance les fonds, et l'industrie nouvelle se met en marche.

Cette même association patronale envoie des industriels en France, en Afrique, au Mexique; elle ouvre de nouveaux débouchés pour le coton, les machines agricoles, le papier, le bois de construction. Elle s'adresse à la Banque d'expansion industrielle et encourage les exportations de ses patrons. S'agit-il des salaires, les patrons et les ouvriers s'entendent par contrats collectifs.

Conclusion: chaque province devrait créer son Conseil économique composé de délégués des corps professionnels; celui-ci devrait assurer l'utilisation maximum des capitaux, établissant par exemple le salaire minimum, les salaires des différents métiers et en déterminant les *quota* d'importations et d'exportations. L'économie serait ainsi mieux ordonnée, le revenu national mieux distribué; et l'embauchage intégral échapperait à une bureaucratie incapable et incompétente, fêrue d'étatisme, et serait réalisé par les efforts conjugués des entreprises, des associations professionnelles et des pouvoirs publics. Tous les principes de saine sociologie seraient ainsi respectés.

Reste le problème moral posé par les deux autres moyens qu'on propose pour l'embauchage intégral: la situation géographique de l'industrie et le déplacement de la main-d'œuvre. De soi, ces deux conditions ne contredisent aucune exigence de la morale. Mais leur application pose des problèmes qu'on ne peut éviter. Si un gouvernement concentrait les industries dans les milieux urbains, il provoquerait les désordres moraux qu'entraînent la surpopulation, le logement insalubre, le taudis, etc. Si encore, pour la même fin, le gouvernement transplantait des parties de population ou obligeait les travailleurs à accepter des emplois qu'ils refusent, il y aurait certes une violation de liberté humaine qu'un esprit chrétien ne peut accepter. Autant d'hypothèses possibles, mais qui ne découlent pas nécessairement d'un embauchage appliqué sagement.

II

Maintenant à l'application pratique. Comme nous l'avons dit plus haut, il y a trois conditions essentielles à tout plan d'embauchage intégral: a) l'utilisation maximum des capitaux; b) la distribution de l'industrie; c) la mobilité de la main-d'œuvre. Pour réaliser la première condition, il faut tenir compte du nombre des travailleurs disponibles et de la somme des capitaux disponibles. Examinons ces deux données:

I. — TRAVAILLEURS DU CANADA

	Population active totale (14 ans et plus)	Population active rémunérée	Militaires
1939.....	8,332,000	3,793,000	70,000
1941.....	8,556,000	4,214,000	364,000
1943.....	8,797,000	4,276,000	753,000
1944.....	8,904,000	4,318,000	777,000
1945.....	8,949,000	4,296,000	762,000

En 1939, on comptait 3,793,000 postes remplis. En 1945, on en compte 4,296,000.

En 1946, il faudra ajouter 762,000 besoins pour les militaires, puis 60,000 autres pour l'augmentation annuelle de la population sur le marché du travail. Ici nous omettons les travailleurs des usines de guerre qui ne pourront pas reprendre leur place dans l'industrie de paix par suite du perfectionnement technique — et dont le nombre s'élèverait à environ 250,000 —; nous ne parlons pas du chômage inévitable qui pourrait s'évaluer à environ 3%, à 150,000 chômeurs.

D'où il suit qu'il faudrait, avec le revenu national actuel, assurer environ 822,000 positions nouvelles. Ce chiffre ne paraît guère exagéré, si on le compare aux dix millions des États-Unis.

A juger par les statistiques de 1939-1944, pour créer ces nouvelles positions il faudrait au minimum un revenu national de dix milliards en 1946.

Pour réaliser cet ajustement des travailleurs disponibles et des positions à créer, de quel côté diriger le capital? Sera-ce du côté de l'industrie manufacturière?

Hélas! les statistiques des vingt dernières années prouvent clairement que l'industrie manufacturière ne peut pas absorber ce surplus de chômeurs par suite de l'augmentation de la productivité moyenne horaire et du perfectionnement technique. Celles-ci indiquent en effet une stabilité de main-d'œuvre variant entre 15 et 20% du total des travailleurs.

II. — DISTRIBUTION DES TRAVAILLEURS AU CANADA

	1919	1926	1929	1933	1937	1939
Industries primaires ¹	35.1	36.3	34.	38.9	35.5	35.4
Manufactures.....	19.5	17.4	18.3	15.6	19.0	18.8
Autres.....	45.4	46.3	47.7	45.5	45.5	45.8
(En pourcentage)	100	100	100	100	100	100

Se tourner vers l'agriculture? Les statistiques nous le déconseillent aussi. En 1871, la population urbaine

1. Agriculture, mines, pêcheries, forêts, exploitations hydrauliques.

était de 20% de la population totale, et la population rurale de 80%. En 1941, la population rurale tombe à 20% et celle des villes monte à 80%. C'est une erreur de croire qu'un décret du gouvernement suffira pour renvoyer à la campagne les travailleurs des villes. La mentalité, le caractère, les coutumes d'un peuple, après soixante-dix ans de transformation, ne se changent pas par arrêté ministériel.

Que faire alors pour ajuster les positions nouvelles aux travailleurs disponibles? Le mode d'ajustement doit tenir compte du principe fondamental: l'embauchage intégral se maintient avec du travail, le travail se maintient si les industries primaires et secondaires fonctionnent, et les industries fonctionnent si le pouvoir d'achat est en mesure d'absorber leur production.

A cette fin, il faudrait pour 1946 un revenu national de dix milliards ainsi distribué (en prix de 1941):

Consommation.....	8.
Formation du nouveau capital.....	1.7
Dépenses des gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux, travaux publics, dépenses militaires, services sociaux..	3.0
Revenu national brut.....	12.7
Moins les réserves des corporations, les taxes d'affaires.....	2.7
(En milliards)	\$10.0

Le chiffre de huit milliards de consommation couvre les exportations qui, après la guerre, devraient être stabilisées à \$1.75 milliard, les allocations familiales, l'assurance-chômage, l'utilisation des bons de la Victoire, les dépenses de consommation de produits dont la population s'est privée depuis 1939.

Le 1.7 milliard de nouveaux placements comprendrait les prêts de la Banque d'expansion industrielle, de la loi nationale du Logement, ainsi que les réserves des compagnies accumulées en vue de l'expansion d'après-guerre. Toutefois, ce revenu national de dix milliards n'assurerait pas l'utilisation maximum des capitaux nécessaires à l'embauchage intégral, à moins que l'on ne régularise le cycle économique. Ce qui suppose au préalable la réalisation de certaines conditions: stabilité de la production industrielle, stabilité des salaires et des prix de revient, diminution des taxes de ventes et de l'impôt sur les corporations, enfin une politique avisée des unions ouvrières.

Que le lecteur jette un coup d'œil sur le cycle de l'emploi (tableau III) et la baisse des salaires (tableau IV) pour se convaincre de la complexité et de l'immensité de la tâche. La descente presque totale de ces courbes, avant les 822,000 positions nouvelles à créer, font réfléchir l'observateur averti.

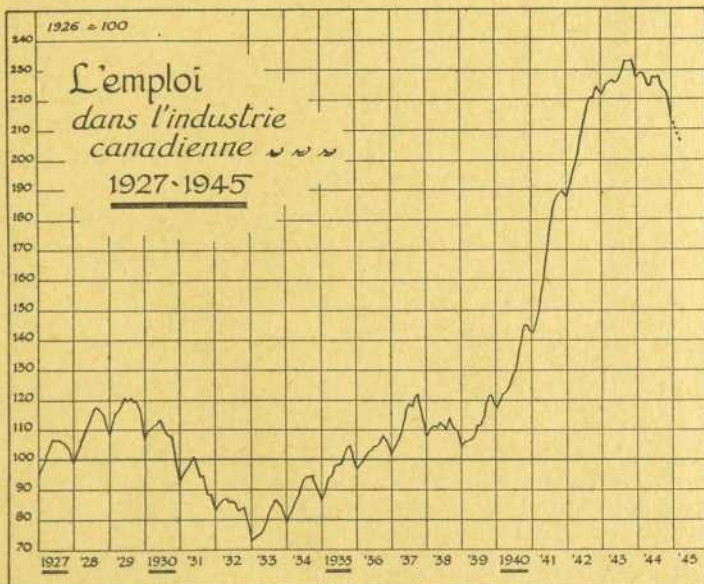
Ces points une fois assurés, l'État, pour garantir l'activité contre la tendance à la baisse, pourra se lancer dans une campagne de travaux publics: métros, routes, amélioration des sols, instituts de recherches, réaménagement des villes et des campagnes, électrifi-

cation rurale, amélioration du transport, jusqu'à ce que le revenu national réalise l'emploi de tous.

Il nous reste à étudier la distribution géographique de l'industrie et le déplacement de la main-d'œuvre. Ces deux aspects exigent de longs développements qui dépassent les cadres du présent article. Qu'il suffise d'en indiquer les grandes lignes.

Tout d'abord un premier principe. Si l'on veut du travail pour tous, il importe que l'industrie soit accessible à la main-d'œuvre disponible, sans provoquer pour cela la désorganisation sociale par une trop grande concentration de population. Or, au Canada, comme en Angleterre et aux États-Unis, la population est fortement concentrée dans les centres urbains. Sur un total de près de 12 millions d'habitants, 32% vivent dans douze grandes villes. Montréal et Toronto absorbent à eux seuls le sixième de la population totale. Le tiers de notre province vit à Montréal et un autre tiers dans une demi-douzaine de centres urbains. Cette agglomération désastreuse de nos centres urbains augmente le taux de la mortalité, amène des engorgements dans le domaine des transports, des marchés, du logement et rend les conditions de vie plus difficiles. Autant de gaspillage d'énergie et de vie humaine qu'on pourrait éviter par une distribution géographique plus intelligente des 9,400 établissements industriels de la province.

TABLEAU III

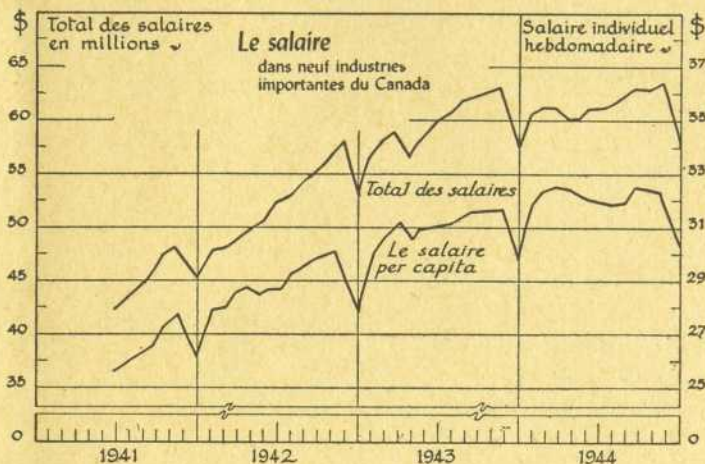


Comment procéder à cette décentralisation de l'industrie? Sans entrer dans les détails techniques, cette distribution exigerait que les industries soient réparties dans la périphérie des grands centres.

Exemple: Montréal, depuis 1939, a subi une augmentation de population ouvrière de plus de 200,000 personnes. Voici qu'on ferme successivement la plupart des usines de guerre ou du moins qu'on procède au licenciement de plusieurs milliers de travailleurs à Cherrier, Bouchard, Saint-Laurent, Verdun, Longueuil.

Sans doute l'assurance-chômage va remédier pour un temps à l'arrêt de travail, mais l'industrie de paix pourra-t-elle absorber tous ces chômeurs? Un grand nombre de nos petits patrons, à Granby, Lac-Mégantic, Saint-Hyacinthe, Victoriaville, Valleyfield, etc., demandent de l'expansion et des marchés. Malheureusement, ces petits industriels n'ayant ni le capital ni l'influence ne peuvent tenir tête à l'industrie concentrée des villes, ne peuvent profiter aussi facilement des avances de crédit de la Banque d'expansion industrielle et ne peuvent absorber leur part de main-d'œuvre.

TABLEAU IV



La troisième condition que doit respecter tout plan d'embauchage intégral concerne le déplacement des travailleurs. Tout déplacement de main-d'œuvre n'est pas à conseiller. Celui qui paralyserait la liberté des ouvriers et menacerait la stabilité des foyers serait inacceptable. On ne conçoit pas qu'un service de placement fédéral ou provincial ou qu'un service sélectif conscrive par exemple dans une région un contingent de dix mille travailleurs pour les transplanter dans une autre. Solution simpliste qui ferait reculer la civilisation plutôt que de la faire progresser.

Certains tempéraments s'imposent donc: l'organisation intelligente du marché du travail par les syndicats ouvriers et les bureaux de placement provinciaux, une meilleure orientation professionnelle des jeunes travailleurs, un apprentissage plus complet et un perfectionnement technique plus poussé, de sorte que l'ouvrier puisse répondre aux exigences de plusieurs métiers connexes. Cette souplesse à remplir plusieurs tâches rendra l'ouvrier plus stable au travail.

Si l'embauchage intégral ne viole aucun principe de morale, et si on le réalise en respectant les valeurs humaines et familiales, il vaut la peine d'en tenter l'aventure. On changera ainsi une des théories fondamentales en finances publiques: au lieu d'établir le budget de l'État sur les revenus des citoyens, on l'établira sur la nécessité de trouver du travail pour tous. L'économie, au lieu de servir les dieux d'or, se mettra au service de l'homme.

UN TOURNANT DE LA « POLITIQUE » CATHOLIQUE

Robert BERNIER, S. J.

DES BONS ESPRITS ont trouvé « un peu fort » que RELATIONS, dans un éditorial de février 1945, qualifiât le radio-message de Pie XII sur la démocratie (veille de Noël 1944) d'événement qui, dans les siècles à venir, sera peut-être jugé d'importance encore plus grande que le couronnement du premier empereur d'Occident. Cette réaction ne nous surprend pas. Il faut bien avouer que le texte lui-même du Saint-Père a étonné par sa hardiesse et sa hauteur de vues. Mais de ceci précisément il n'y a point lieu de s'étonner: les hautes directives de la papauté ont souvent déconcerté les esprits engagés dans l'immédiat. Que d'années, par exemple, n'a-t-il point fallu avant que les catholiques entreprissent de mettre à exécution le programme social et politique de Léon XIII!

Ce rôle de guide à l'endroit des « sciences connexes » au salut de l'homme n'est pas nouveau pour l'Église, et Pie XII tient à nous le rappeler: « Son histoire, dit-il, porte le clair reflet de sa mission providentielle. » (Radio-message de S. S. Pie XII, version française de l'Imprimerie du Vatican, publiée par l'E. S. P., n° 375, p. 29.) Aussi bien, le texte du Pape tend-il visiblement à tracer une ligne de conduite aux penseurs et aux politiques chrétiens. Déjà, revues et journaux catholiques l'ont excellemment commenté. (Cf. RELATIONS, février 1945.) Mais il faudra du temps avant que le peuple catholique ait assimilé les vérités qu'il lui apporte. C'est pourquoi nous avons cru utile de dégager ici l'orientation nouvelle que ce message-époque donne à des doctrines traditionnelles de la Politique chrétienne.

Formulons d'abord, sous forme d'énoncés tirés du texte même, les grandes lignes de la pensée du Pape.

1° *La meilleure forme de gouvernement.* — Bien que l'Église ne réprouve aucune des formes variées de gouvernement, pourvu qu'elles soient aptes en elles-mêmes à procurer le bien des citoyens (p. 16), cependant la forme démocratique de gouvernement apparaît à beaucoup comme un postulat naturel imposé par la raison elle-même (p. 17), vu qu'il assure la possibilité de contrôler et de corriger l'activité des pouvoirs publics (p. 15), et qu'il garantit à chacun le droit d'exprimer son opinion personnelle sur les devoirs et les sacrifices qui lui sont imposés et de ne pas être contraint à obéir sans avoir été entendu (p. 16); forme de gouvernement dont, en conséquence, le centre de gravité... réside dans cette représentation populaire constituée par une élite d'hommes qui ne soit restreinte à aucune profession ni à aucune condition, mais qui soit l'image de la vie multiple de tout le peuple (p. 21).

2° *Société internationale, souveraineté nationale et droit de guerre.* — Au stage actuel de développement du monde, l'unité du genre humain et de la famille des peuples exige de trouver sa réalisation dans une société

des peuples dont l'autorité... devra être réelle et effective sur les États qui en sont les membres, de manière pourtant que chacun d'entre eux conserve un droit égal à sa souveraineté relative (p. 24). Cette société a dans ses attributions d'étouffer dans son germe toute menace d'agression isolée ou collective. Par conséquent, la théorie de la guerre, comme moyen apte et proportionné de résoudre les conflits internationaux, est désormais dépassée (p. 25). Et donc il y a un devoir qui oblige tout le monde... : celui de faire tout ce qui est possible pour proscrire et bannir une fois pour toutes les guerres d'agression comme solution légitime pour les controverses internationales et comme moyen de réalisation pour des aspirations nationales.

En résumé, Pie XII oriente la pensée catholique dans le sens de cette triple affirmation:

— dans l'état actuel du développement de l'humanité, la forme de gouvernement démocratique, au sens strict de gouvernement à représentation populaire universelle, est de soi préférable et correspond mieux à la dignité humaine;

— la communauté d'intérêts de l'humanité doit à notre époque être instituée dans une société de peuples dont l'autorité s'impose de soi aux États et limite leur propre autorité;

— le droit de guerre a cessé d'exister.

A ceux que dérouterait par trop la nouveauté de ces propositions, rappelons en passant qu'une partie du rôle de la morale consiste à formuler les droits et devoirs qu'entraîne l'évolution de la société humaine. Au reste, ce n'est pas tant cet air novateur qui nous incline à parler ici de « tournant » de la Politique chrétienne. Il y a beaucoup plus: quoique la route indiquée par Pie XII prolonge, à n'en pas douter, les étapes doctrinales des grands théologiens, elle pointe néanmoins en sens opposé à celle où un fort courant de la pensée catholique s'était dirigé sous l'influence de multiples pressions historiques. Il n'est pas question de fléchissement dans la doctrine officielle, mais l'expression modernisée de celle-ci ne heurte pas moins une mentalité encore très répandue.

I. — LA FORME IDÉALE DE GOUVERNEMENT

La sympathie profonde de l'Église est toujours allée à ce qui favorise la liberté et la responsabilité personnelles. Son action a tendu tout de suite à remplacer la loi romaine, identifiée avec la volonté du seul empereur, par la coutume médiévale, expression d'une véritable démocratie sociale avant la lettre. Mais diverses données historiques, extrinsèques à la foncière conception chrétienne de la primauté de l'homme, ont provoqué des positions politiques en contradiction avec le développement homogène de la pensée de l'Église.

Celle-ci a dû s'accommoder des régimes existants, et le sentiment politique des catholiques s'est formé, pour une bonne part, en climat unitaire et autoritaire. Le Saint-Empire édifié sur le modèle de l'Empire romain; les deux puissants empires catholiques qui en naquirent, l'autrichien et l'espagnol; le pouvoir temporel du Pape souverain dans ses États; la « Majesté très chrétienne » du roi de France; l'opposition aux souverains catholiques de la société libérale née de la révolte de l'individualisme; et même, bien qu'il réalisât le cas unique d'une société *surnaturelle*, le Souverain Pontificat choisi par Dieu et qu'on était dès lors porté à considérer comme le prototype de toute société: voilà qui suffit amplement à retarder, non seulement l'adhésion de nombreux fidèles aux nouvelles formes de gouvernement, mais aussi l'accord d'une part notable de la pensée catholique au rythme de l'histoire. Les milieux catholiques n'ont pas distingué assez tôt entre la *société libérale*, fille du libre examen, hostile à l'Église, et l'*État démocratique* dont ils auraient pu découvrir l'enracinement dans un long passé chrétien aspirant en lui à sa maturité. Certes, la plupart d'entre eux reconnaissent le droit de cité à l'État démocratique, mais un trop grand nombre ont tendance à le considérer comme une forme gouvernementale de second choix, imposée par le malheur des temps, ou bien, si force leur est de le justifier, ils placeront son essence dans la sauvegarde des biens humains, ce qui leur permet d'intégrer dans la démocratie la royauté absolue et la dictature paternelle. Mais telle n'est pas, semble-t-il, la pensée de Pie XII.

Pie XII, avec toute la tradition catholique, condamne ce que nous avons appelé la *société libérale*, c'est-à-dire la société où *la liberté... se transforme en une prétention tyrannique de donner libre essor... aux appétits humains aux dépens d'autrui* (p. 19), où la liberté se confond avec le droit pour le plus fort de dominer la *masse* jusqu'à la priver d'une vie digne de l'homme. Mais Pie XII oppose à une telle société l'*idéal démocratique du peuple qui vit et se meut par sa vie propre* (p. 17). Et c'est justement l'*exubérance vitale* (le mot est très fort) de ce peuple organiquement unifié par la démocratie, qui *répand la vie, abondante et riche, dans l'État et dans tous ses organes, leur infusant... la conscience des propres responsabilités... C'est que, dans un peuple digne de ce nom... les inégalités de culture, de richesses, de position sociale..., loin de nuire aucunement à l'égalité civile..., lui confèrent son sens légitime, à savoir que chacun a le droit, en face de l'État, de vivre honorablement sa propre vie personnelle, au poste et dans les conditions où l'ont placé les desseins et les dispositions de la Providence* (p. 18). On le voit, la richesse intérieure, l'élan, la vie d'un peuple se mesurent à la variété et l'interpénétration des valeurs humaines nées de la poursuite joyeuse et aimée de la tâche d'homme que chacun s'est choisie; et c'est pourquoi Pie XII estime que *la possibilité de contrôler et de corriger l'ac-*

tivité d'un gouvernement dont le centre de gravité réside dans (une) représentation populaire qui soit l'image de la vie multiple de tout le peuple, apparaît à beaucoup comme un postulat naturel imposé par la raison elle-même.

Ceux qui croyaient, consciemment ou inconsciemment, que le chef dans l'État exerce une espèce de causalité architecturale, en imposant son plan à la *masse* humaine un peu comme l'artisan son idée à la matière inerte, pouvaient en conséquence juger que, théoriquement du moins, le gouvernement d'un seul est plus parfait, puisque le plan et l'exécution y sont plus un. Mais cette conception rationaliste de la vie d'un peuple est désormais dépassée.

La vie jaillit des profondeurs, non des pressions de surface. C'est l'homme qui est le centre et le moteur de la société humaine, et sa dignité consiste à poursuivre spontanément, par amour même du bien, les tâches utiles à tous. L'État n'est là que pour protéger, coordonner, hiérarchiser les valeurs créées par l'effort spontané de l'homme. Tout son rôle consiste à découvrir le sens profond de l'activité populaire créatrice et assurer sa floraison. Mais, puisqu'il en est ainsi, quel esprit pourra mieux saisir et quelle volonté plus constamment favoriser, sans déformation aucune, ce libre développement? Il semble bien que ce soient les jugements et les vouloirs des intéressés eux-mêmes. Le peuple, l'ensemble du peuple, quand on ne l'a pas frustré des moyens légitimes de se renseigner, est encore le meilleur juge des mesures qui concernent son existence même: il voit d'une vue connaturelle et aime d'un amour jaillissant du meilleur de l'homme les exigences des biens communs dont il vit. Sans doute, la multiplicité des jugements et des vouloirs particuliers doit-elle se terminer dans l'unité d'un pouvoir juge des exigences du tout et en droit d'imposer les sacrifices particuliers nécessaires au succès de l'ensemble. Mais cette fin du pouvoir sera d'autant mieux réalisée que toutes les voix *se seront fait entendre*. Cette forme de gouvernement, il va de soi et Pie XII le rappelle, suppose un peuple mûr et conscient de ses responsabilités. Éducation du peuple, *élévation morale, capacité intellectuelle des députés au parlement*, tout cela est essentiel à la démocratie. Mais ce que nous voulions seulement ici mettre en relief, c'est la marche de cette argumentation de Pie XII, qui, partant de l'homme responsable, centre du développement vital populaire, en tire toute la valeur de la forme démocratique de gouvernement au sens strict. Ce sont, croyons-nous, ces lumières qui provoqueront un tournant de la Politique catholique.

II. — LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

La chrétienté médiévale, société des peuples conçue par l'Église, comportait limitation de leur souveraineté. C'est avec Philippe le Bel seulement, puis avec la Réforme protestante, que se fit jour, contre l'Église, la conception de l'État moderne à pouvoir politique illimité. Et pourtant, il faut bien avouer que beaucoup

de catholiques éprouvent aujourd'hui quelque répugnance à proclamer la nécessité d'une Société internationale non contractuelle. Un fait capital qui explique une telle attitude est l'apparition, dans une nation très chrétienne, à l'aube de son histoire et commandant son développement, du principe de la souveraineté nationale non limitée: la France, fille aînée de l'Église, face à la prétention des « maisons étrangères » d'utiliser à leur profit l'autorité du Saint-Empire, proclame que « le roi de France est empereur en ses États ». Stimulées par cet exemple, les nations nées de l'effritement de l'Empire revendiquent contre l'Autriche et l'Espagne leur totale indépendance. Puis, surgit la société libérale qui voile derrière ce fameux « dogme » de la souveraineté nationale le droit du plus fort à la domination universelle; et ces prétentions impérialistes de l'âge libéral provoquent par réaction chez les nations catholiques la revendication accrue de leur souveraineté, seul gage de survivance.

Ainsi s'explique, pour des raisons bien différentes des égoïsmes libéraux, qu'une fraction considérable du monde catholique vive encore de ce dogme politique suranné. On estime la collaboration internationale chose obligatoire, certes, mais essentiellement contractuelle, c'est-à-dire affaire de contrats, ententes, pactes entre États consentant, pour la paix du monde, telles limitations pratiques à une souveraineté qui, en soi, demeure absolue.

Mais, selon Pie XII, *l'esprit d'une saine démocratie pourra pénétrer également dans le domaine vaste et épineux de la politique extérieure* (p. 24). Il s'agit maintenant de *la démocratie des nations*. Telle est devenue l'interpénétration des valeurs humaines créées par les peuples qu'elle exige aujourd'hui d'être instituée dans une autorité suprême, protectrice efficace des cellules-mères que sont les États, et unificatrice du développement organique des valeurs engendrées. Seule une telle autorité est capable d'imposer les sacrifices particuliers nécessaires au bien commun. Ce qui ne supprime pas pour autant *l'autorité relative des États*, fruits de longues formations historiques, et dont l'autonomie, contenue en de justes bornes, demeure essentielle à la marche du monde, à la vie du tout.

III. — LE DROIT DE GUERRE

A cet enseignement de Pie XII, s'ajoute un corollaire d'une extrême importance pour l'avenir du monde: une fois établie l'autorité superétatique qui s'impose aujourd'hui à la conscience de l'humanité, le droit de guerre aura cessé d'exister. Bien plus, nous pensons que le maintien irrationnel jusqu'à cette heure de ce droit si désuet proclame à lui seul l'immense retard de l'humanité, sous l'influence de contingences historiques, à instituer un organisme requis depuis longtemps par l'évolution du monde.

Pourquoi, encore ici, la Politique est-elle prise au dépourvu? Comment le droit temporaire pour les États de se constituer mandataires interprétatifs de l'autorité

est-il arrivé à se faire prendre pour un droit naturel absolu? Pourquoi l'étudier encore dans un traité à part et comme indépendamment des principes de la politique internationale? Seule l'histoire peut rendre compte de ce fait étrange.

Les premiers jugements que portèrent l'Église et les penseurs chrétiens sur la guerre ne furent point des jugements d'ordre moral, régulateurs des rapports entre peuples. Les chrétiens, incapables de changer la civilisation, ne pensèrent d'abord qu'à la juger dans la lumière de l'économie divine de l'histoire. Ils indiquèrent le sens de la déchéance humaine, le rôle de la souffrance et surtout du malheur des malheurs, la guerre. Et cette théologie de l'histoire fut longtemps prise pour une éthique. Par exemple, le mot de saint Augustin: « Nous devons désirer la paix, mais la guerre est une nécessité » (*Ad Optat.*, Epist. CLXXXIX), est cité encore aujourd'hui dans le but de légitimer moralement la guerre.

La guerre peut, dans un sens très vrai, être appelée un malheur « providentiel »; mais la maladie, le vol, l'émeute, la famine ne le peuvent pas moins. Aussi dut-on formuler à son sujet des jugements proprement moraux. Les premiers portèrent sur l'obéissance des soldats au pouvoir établi plutôt que sur la justice même des guerres. Peu après, saint Augustin, en face de l'invasion des barbares, légittima l'emploi de la force pour défendre l'ordre injustement violé; toutefois, il appliquait son principe au seul cas concret de la menace faite à l'Empire, gardien universel de l'ordre.

Suivit la civilisation médiévale, modelée au début sur l'Empire romain dont le souvenir hantait les esprits. Il est très remarquable que l'Église ait d'abord ambitionné d'éliminer le droit de guerre de cette société qui, pour la première fois dans l'histoire, incarnait les principes chrétiens: elle remit à l'empereur, son mandataire temporel, l'usage exclusif de la force armée. Mais l'ambition devançait l'époque. Le morcellement féodal imposait le partage du droit de lever l'épée. Impuissante à supprimer la guerre, l'Église fit porter son effort à christianiser les mœurs guerrières. De là, le code de « la chevalerie ». Et la tâche de celle-ci parut si belle, « l'impôt du sang » parut toucher de si près le sommet du désintéressement que longtemps les hautes classes des sociétés chrétiennes vécurent plus ou moins consciemment de l'idéal chevaleresque.

Pendant l'âge libéral, tous virent dans le droit de guerre le corollaire de la souveraineté nationale. La guerre s'identifia, dans l'imagination populaire, avec la défense de la patrie. Mesure-t-on bien jusqu'à quel point cette mystique a auréolé la guerre, au point que la disparition de celle-ci semblerait ravir à la nation une part de sa substance?

Ces états d'âme dont a vécu l'Occident catholique le préparaient mal à saisir rapidement que la patrie et la nation, comme toutes les valeurs humaines, ne pourront à l'avenir être efficacement protégées que par

une institution toujours agrandie de l'ordre du droit, lequel, de sa nature, est universel et postule un organisme supra-national, seul chargé de l'emploi de la force.

Une grandeur doit disparaître dans cette évolution, comme s'est évanoui, lors de la création de l'autorité civile, le halo qui flottait autour du père de famille, campé devant son gîte et prêt à défendre, à la force de son bras et jusqu'au sang, son foyer, sa femme et ses petits. Mais la grandeur du père n'est pas là.

S'il fallait insister pour faire sentir quel redressement la pensée de Pie XII invite à opérer, nous citerions, — parce que nous avons le livre sous la main, — *Théologie de la Guerre*, de l'abbé Rouzic, qui date de 1916... Le premier chapitre s'intitule: *La guerre se rencontre chez tous les êtres*; le deuxième: *Il y a toujours eu des guerres*; le troisième: *Il y aura toujours des guerres...* Il n'y a que des idéologues éloignés des réalités, dit l'auteur, pour croire le contraire. Et il poursuit: *Il se rencontre des prophètes déplorant « cette barbarie de l'institution internationale qui s'appelle la guerre » et qui préconisent la création d'un « tribunal supérieur qui prononcerait entre les nations ».* Illusion généreuse... et dangereuse. (Pp. 15 et 16.) Oui, un tournant...

Il n'est peut-être pas inutile, enfin, de faire remarquer que tout ce que nous avons dit regarde exclusivement la Politique, science qui ne règle pas ultime-

ment l'action; l'application des principes relève de la prudence politique. Et celle-ci, qui cherche à réaliser les principes le plus parfaitement possible, mais selon les contingences concrètes, peut juger sincèrement, dans tel ou tel cas, que le mieux est actuellement l'ennemi du bien, que le gain d'un changement ne compenserait pas ses méfaits, que la pleine réalisation des principes doit cheminer par maints intermédiaires.

L'Église qui a pu, à bon droit, guider la chrétienté encore mineure dans le domaine de la réalisation elle-même, abandonne aujourd'hui délibérément cette responsabilité au laïcat chrétien. C'est aux hommes politiques qu'il incombe, autour de la table des délibérations, de faire triompher les principes catholiques dans l'organisation du monde. Mais qu'ils se souviennent, s'ils veulent remplir cette tâche immense, qu'il leur faut d'abord vivre pleinement de la vie de l'Église: *Si l'avenir appartient à la démocratie, un rôle de premier ordre dans sa mise en œuvre devra revenir à la religion du Christ et à l'Église, comme messagère de la parole du Rédempteur et comme continuatrice de sa mission de salut. C'est elle, en effet, qui enseigne et qui défend la vérité; c'est elle qui communique les forces surnaturelles de la grâce, pour réaliser l'ordre des êtres et des fins établi par Dieu, comme fondement dernier et norme directrice de toute démocratie.* (P. 29.)

BON SANG NE PEUT MENTIR

EN HOMMAGE AU JUGE P.-B. MIGNAULT

Alexandre DUGRÉ, S. J.

A CÔTÉ DE L'ÉGLISE de Chambly-Bassin, dans le vieux cimetière où l'on n'enterre plus, deux pierres tombales évoquent deux périodes d'histoire.

L'une, espèce de gros caillou équarri à la grosse, est surmontée d'un fût dont l'inscription garde le souvenir du *Léonidas canadien*, Pierre-Michel Irumberry de Salaberry, et de Marie-Anne-Julie Hertel de Rouville, son épouse, sa veuve, remariée au négociant Glenn, de Saint-Mathias, au temps où les négociants faisaient affaire sur le Richelieu.

L'autre pierre, une simple épitaphe de marbre, cassée du bas, appuyée sur une voisine, est aussi inconnue des Chamblois que du reste de nous, — et bien à tort. C'est celle de *Frs-Basile Mignault, décédé le 20 juin 1832, âgé de 77 ans et un mois, — et de Josephite Ledoux, son épouse...*

Devant l'église, un beau monument de granit, élevé par la reconnaissance magnifique d'un ancien, représente le bon curé Mignault, qui donna un ministère extraordinaire.

Deux arrière-petits-fils de François-Basile et petits-neveux du curé Mignault ont fait leur marque dans la vie montréalaise et canadienne: l'un vient de mourir très âgé, très renommé, le savant juriste et juge P.-B. Mignault; et son frère, le regretté docteur Louis-Daniel Mignault, chevalier de Saint-Grégoire et médecin très charitable de beaucoup de familles pauvres et d'immigrants païens, dont il baptisa quelques centaines d'enfants sur le point de mourir. L'inoubliable docteur, à la franchise cordiale et brusque, était causeur, artiste, sensible et pieux. Sur ses vieux jours, il dicta les souvenirs de sa famille sur l'origine acadienne et les héroïques tribulations de son ancêtre, victime du Grand Dérangement. Comme c'est l'histoire de centaines de nos communs Gabriels

et Évangélines, martyrs de leur foi et de leur ascendance; et comme les voyages d'été peuvent nous conduire dans la vallée du Richelieu ou par delà Moncton, lisons pieusement, comme des Actes des Martyrs, ces beautés ignorées, plus belles que de la fiction, et plus inspiratrices des continuateurs. Résumons les *Mémoires* du docteur Mignault, en hommage à la grande âme que Montréal et le pays n'oublieront pas.

Aux jours laborieux de la première Acadie française, en 1676, Jean Aubin dit Mignault arrive à Beaubassin, s'établir à la colonie dirigée par Michel Leneuf de la Vallière. La terre est bonne, les hommes sont vaillants, tout va pour le mieux: Aubin épouse Anne Dugas, et c'est le bonheur des peuples jeunes. Quand une troupe d'Américains saccage tout en 1704, Aubin regagne le Saint-Laurent et se fixe à Kamouraska.

Quarante-cinq années s'écoulent et trois jeunes Aubin décident de reprendre la terre abandonnée du grand-père, dans l'Acadie cédée aux Anglais depuis 1710. D'abord, tout va bien. Étienne épouse Madeleine Cormier en 1751. De nouveau, Beaubassin est détruit; l'on déménage sur une terre neuve à l'abri du fort de Beauséjour (Amherst), que le traître Vergor livra aux Anglais en juin 1755.

Deux enfants sont nés: Étienne et Basile. La vie de défricheur continue, quand, un beau matin d'août, le général Monckton enjoint aux Acadiens de se rendre au fort. Le vilain drame commence: jusqu'ici l'on a triomphé de la sauvagerie; on est maintenant enveloppé de haines. Étienne Aubin ne se doute pas de ce qui l'attend. Sa femme prépare le dîner à la crémaillère; son Étienne ne la quitte pas, et le bébé de trois mois dort au berceau: « Comme ça, vous allez au fort? Mange donc avant de partir; la soupe achève... »

— Il le faut bien. Mais ne crains pas! Ils n'ont rien contre moi; j'étais dans le bois au mois de juin... Garde la soupe chaude, je vais revenir bientôt. »

Ce fut là son adieu. Madeleine en eut le pressentiment et pleura. Le long du chemin, un vieillard qui connaissait le genre cria de son perron: « Vous feriez mieux de vous en retourner, de prendre le bois. Si vous allez au fort, vous ne reviendrez pas. »

Ces jeunes Acadiens étaient des optimistes, rassurés par la conscience de leur neutralité. Ils continuèrent et furent surpris de trouver là 400 soldats qui les encerclèrent, prisonniers tout simplement. Impossible d'échapper. La mort dans l'âme, ils passent la nuit à frissonner dans la brume et l'insomnie, pour apprendre le lendemain qu'ils sont des rebelles, que leurs terres et leurs biens sont saisis par la Couronne anglaise, qu'eux-mêmes sont captifs, et qu'on va les déporter sans distinction. Bientôt leurs familles auront le même sort. On a beau plaider, rien n'y fait.

Madeleine a passé une triste veillée, scrutant la route, attentive aux bruits, cherchant des nouvelles... Les enfants dorment comme des anges dans l'heureuse insouciance, à côté de la jeune femme au désespoir. Dès le matin, les voisins s'assemblent autour de Pierre Cormier, venu s'informer de son gendre: « Il est au fort? Ah! mon Dieu! Il est perdu. On ne le reverra jamais. »

La pauvre Madeleine et les autres, serrant leurs enfants près d'elles, ne peuvent que sangloter.

« Mes chers amis, dit le vieillard, après s'être ressaisi lui-même, on n'a pas le temps de se lamenter. Il faut gagner les bois, emballer les choses indispensables, et vite! »

Ces Acadiennes étaient braves, habituées à la vie rude. Aidées par les vieillards et les adolescents, elles chargent des provisions et des couvertures, non sur des charrettes mais sur des chevaux, et fuient assez loin dans le bois pour qu'on ne les rejoigne pas tout de suite. Madeleine porte son bébé dans ses bras; le petit Étienne, obligé de marcher, mourra de misère, comme tant d'autres de ces affreux jours.

Au fort, les hommes, conscients de leur vie loyale, cherchent à se donner du cœur en supposant qu'on veut simplement leur faire une peur et les convaincre d'obéir aux lois. Ils ne savaient pas que le Conseil d'Halifax avait réglé leur cas et envoyé des navires pour les déporter. Un froid matin, au petit jour, on les fait sortir quatre par quatre, entre des rangées de soldats, vers les mauvais bateaux qui les emmènent. Dieu sait où. Ils sont si las, si déprimés, qu'ils se laissent transborder comme des paquets. En route, plusieurs sont malades, et un compagnon d'Aubin, qui par mégarde heurte un matelot, reçoit une telle volée que les autres veulent prendre sa défense, au risque de se faire sabrer: le capitaine, qui a vu l'affaire, arrête les soldats et met aux fers Étienne et sept autres, qu'il jettera en prison à Boston, en attendant leur procès. Le geôlier, apprenant à quoi se résume leur crime, se montre humain, et les Acadiens, qui jusque-là ont dit leur chapelet pour demander à la sainte Vierge une bonne mort, la remercient et la prient maintenant de les sortir de là.

Pour tuer le temps et se relever le moral, Aubin chante. Il a une belle voix, qui fera de lui un chanteur d'église à L'Assomption. Les officiers l'invitent à leur étage, où il fait applaudir ses chansons françaises, et d'où il observe les alentours — et rapporte des provisions.

Les compagnons de cave apprennent ainsi qu'il y aurait moyen de s'évader en creusant un trou sous la muraille. La nuit, après une bonne prière, ils grattent avec des écuelles et des gobelets la terre caillouteuse, dure à décourager n'importe qui. Il faut cacher la terre ainsi enlevée, cacher le tunnel creusé, prendre un air abattu alors que l'espérance grandit. Le travail dure quinze soirs; on ménage ses provisions; tout

est prêt: l'on n'attend plus qu'une nuit sombre d'automne. Pourvu que les gardes ne fassent pas l'inspection!...

La bonne Mère des éprouvés les seconde. Voici le mauvais temps, la journée grise, un soir d'encre qui tombe enfin. Les officiers sont bien longs à aller se coucher... Étienne, qui a pu remarquer où les canots sont halés, sort le premier. Les huit sont à genoux, ils rampent dans le tunnel, vers la liberté, vers leurs familles. Dehors, il fait noir comme chez le loup; la pluie cingle et on l'aime. Étienne passe la main sur les têtes pour voir si l'on y est tous; et maintenant, quatre par canot. Sans crissements sur le sable, puis sans trop barboter, on s'éloigne de l'île en gagnant le nord. Toute la nuit on fait de la vitesse. Quels coups de rames! Qu'importe la pluie! L'espoir supplée à la faiblesse des muscles amaigris. La marée aide. Marie aussi, l'Étoile de la mer, patronne de cette Acadie dont l'air national est l'*Ave maris stella*. Au petit jour, on prend le bois au nord de Salem, en laissant les chaloupes comme si l'on avait péri. Trempés jusqu'aux os, affamés, épuisés d'efforts et d'énerverment, nos proscrits évitent les maisons; ils ne se risquent à faire du feu qu'après dix milles de forêt. Le temps s'est réparé; le briquet fonctionne, la flamme relève les courages, et l'on repart. On marche, on tombe, on rejoint un parti d'Abénaquis, ces alliés perpétuels des Français, toujours bons pour eux.

Cependant, là-bas, les femmes et les enfants, jugeant impossible de traverser en hiver la terrible forêt qui les sépare du Saint-Laurent, pointent au nord-est vers la côte, espérant y trouver des bateaux de pêche. Le général Monckton les fait traquer. Ses sbires arrêtent quelques trainards. Un jour que des hommes armés de vieux fusils de chasse vont au gibier, un Anglais tombe sur le groupe, arrêté pour manger près d'un ruisseau. Mme Aubin, occupée à faire cuire du poisson, aperçoit un *habit rouge* qui veut la saisir. Les fuyards sont terrifiés. Elle ne perd pas de temps et, prenant à deux mains la queue de la poêle, assène un magistral revers au présomptueux, qui tombe sans connaissance.

On se hâte de lever le camp, et quelques jours après, vraisemblablement autour de Shédiac, on a le bonheur de trouver à l'ancre un navire français, qui amènera tout le monde à Québec. Mgr de Pontbriand organise les secours et trouve des foyers chez l'habitant: Madeleine demeure à Lévis, où son petit Étienne achèvera de mourir. Et la vie continue; l'angoisse aussi, car on est sans nouvelles des hommes, et dans l'impossibilité de les renseigner: où sont-ils?... Et eux qui se demandent: où sont-elles?...

Après deux ans de vie à la sauvage, Étienne Aubin, dont les frères, jetés sur un autre bateau et sur une autre côte, n'ont jamais laissé de trace, décide de retrouver sa famille. Vêtu de peaux, chargé de pelleteries qu'il compte vendre à Québec, il évite la route plus facile et plus risquée du lac Champlain pour remonter la Kennebec, descendre le long de la Chaudière et sortir à Charny, en juin 1758. Traversé à Québec, il gagne le marché de la Basse-Ville, cherchant des ressemblances et des nouvelles parmi les habitants venus des environs. À côté d'une bonne grosse Canadienne aux yeux noirs, il remarque un enfant blond, aux yeux bleus, qui ressemble à Madeleine. L'espoir égare-t-il son jugement?... Les clients ne tardent pas à s'arracher les jardinages de la vendeuse, qui part elle-même faire ses emplettes: « Reste ici, Basile, garde les paniers. Ne bouge pas; tu te perdras, et ta mère ne me le pardonnera jamais... »

L'enfant obéit, et comme Étienne s'avance, il le prévient: « On n'a plus rien à vendre, monsieur le sauvage!

— Je ne suis pas un sauvage, mon gros. Je suis un blanc.

— Vous avez l'air d'un sauvage, dit l'enfant, pas épeuré.

— Cette dame est-elle ta mère ?

— Non, monsieur. C'est Mme Couture; elle m'emmène. »

Dieu soit béni! Tout espoir n'est pas fauché. Le trappeur se hâte d'aller vendre ses peaux de castor, de se faire raser, de s'habiller à la française et de revenir, juste à temps pour retrouver la fermière: « Pardon, madame; vous venez du sud ? Y a-t-il des Acadiennes par là ?

— Ah oui! plusieurs. Pourquoi demandez-vous ça ?

— Je suis Acadien moi-même, et je cherche ma femme.

— Oh! nous avons plusieurs femmes dont les maris ont été emmenés... Justement, la mère du petit en est une. Son mari est allé à l'église et n'est jamais revenu. »

Étienne, qui déjà parlait avec fièvre, se met à trembler de tous ses nerfs: « Comment s'appelle-t-elle ? »

La fermière hausse les épaules: « On l'appelle l'Acadienne... Franchement, je ne sais pas. Petit, dis le nom de ta mère ?

— Elle s'appelle *maman* !

— Sans doute!... Mais, monsieur, si vous voulez bien ramener, traversez avec nous. Je vous dirai où elle reste. »

Ce ne fut pas long. Étienne ramait comme pour un sauvetage, comme un évadé du malheur qui espère enfin toucher le port. Mme Couture remercie, en emmenant dîner le petit: « Je suis contente de vous avoir rencontré. Autrement, il aurait fallu attendre le baissant pour atteindre Lanjou. Tenez, c'est là que reste l'Acadienne. » L'homme pâlit et recommence à trembler de crainte et d'espoir: « J'ai peur que vous ne soyez fatigué. Nous aurions mieux fait d'attendre la marée », dit la bonne dame, qui s'y trompait.

La hutte du destin, construite en bois rond, borde le chemin. Une fumée sort du toit: donc il y a quelqu'un, et qui prépare l'ordinaire. Aubin s'approche, le cœur battant, craignant de trouver une étrangère — ou de n'être pas reconnu. La porte est fermée. Sans bruit, sur le bout des pieds, il regarde par la fenêtre ouverte: une femme est là, le dos tourné, qui met du bois sous la marmite pendue à la crémaillère. Deux longues tresses de cheveux blonds descendent sur son dos. Comme elle se tourne pour prendre du bois, Étienne reconnaît sa douce Madeleine. Un peu amaigrie, vêtue en pauvre, mais c'est bien elle. Vite, il se retire du châssis, et, sans frapper, bien doucement, il ouvre la porte. Que va-t-il dire pour se faire reconnaître? Il reprend la dernière phrase de là-bas: « Voyons, Madeleine! Voilà trois ans que je suis parti, et tu n'as pas encore fini cette soupe-là?... »

Au son de la voix, elle se redresse et, avec un cri, tombe évanouie, mais dans ses bras. Le cœur se ressaisit vite, et les embrassements comblent les arrérages... Le cri attire l'attention des voisins, qui arrivent à la course. La porte s'ouvre, et Madeleine paraît sur le seuil, tenant son mari par-dessous le bras, et faisant les présentations. Tout le monde comprend: les hommes donnent chaudement la main à Étienne; les femmes baisent avec émotion l'heureuse *petite veuve*, pendant que Mme Couture amène le petit Basile...

Bien des veillées se passent à conter aux voisins les terribles aventures. Le plus attentif, alors ou plus tard, est l'enfant de trois ans, qui léguera ensuite l'héroïque tradition de famille, et qui repose au cimetière de Chambly...

M. Couture donne du travail au rapatrié, qui peut ainsi mettre du pain et du sourire à la maison, en attendant de rejoindre le beau-père Cormier à Bécancour. Les événements se précipitent: la bataille de Carillon sauve le pays, encore pour un an; mais 1759 appelle Aubin dans les milices au camp de Beauport. La bataille des Plaines d'Abraham le met en face de vieilles connaissances: il a toujours prétendu avoir atteint le général Monckton. Après la capitulation de Québec, il monte aux Trois-Rivières et traverse à Bécancour. En 1769, il va s'établir à Saint-Denis, d'où il partira pour

L'Assomption en 1796, à la mort de Madeleine. Lors de l'insurrection américaine, l'enfant déporté, Basile, arrivé en âge et désireux de soulager certaines rancunes, se bat du côté américain sous Schuyler. Fait prisonnier, il s'échappe et revient à Saint-Denis, où il épouse Joseph Ledoux.

Aux troubles de 1837, un petit-fils de Basile, le père du docteur et du juge Mignault, sur le point d'être arrêté comme *Fils de la Liberté*, gagne Burlington par le Richelieu, muni d'une lettre de son oncle, curé à Chambly et respecté des Anglais. Tout va bien, malgré les provocations d'un espion, qui cherche à faire jaser les émigrants. Là-bas, l'ouvrage ne manque pas, l'ennui non plus. Au printemps, le jeune patriote brûle de revoir sa mère. Pas moyen de le retenir. Avec un compagnon de Saint-Mathias, il marche de nuit et se cache le jour. Après deux semaines, il arrive un soir à la maison paternelle. Grande émotion, grand émoi aussi: Chambly pullule de soldats et d'espions. Il n'y sera que vingt-quatre heures: la nuit suivante, on a beau veiller à la noirceur, on entend frapper. Le proscrit saute par une fenêtre, s'esquive et retourne comme il est venu. Mais voici qu'un demi-mille en deçà de la frontière, entre Lacolle et la Pointe-à-Rousse, un piquet de soldats l'arrête et l'amène à un officier. Encore là le ciel lui est secourable. Sans s'énerver, en bon acteur qui joue bien son rôle, le fugitif répond avec calme: « Je m'appelle Basile Mignault. Je m'en vais enseigner le français à Burlington.

— Mignault? Êtes-vous parent du curé de Chambly ?

— C'est mon oncle.

— Je le connais très bien. C'est un homme droit et un excellent citoyen, qui maintient l'ordre chez lui. »

L'officier examine la lettre de recommandation du prêtre, et souhaite bonne chance au voyageur, qui remercie poliment et continue sans hâte. Bientôt il entend un galop de chevaux. Un cavalier exhibe un papier à l'officier du poste, qui crie: « Hé! Reviens ici! » pendant que les chevaux reprennent le galop. Il galope aussi, et démontre une fois de plus que « se sauver est autre chose que courir »! Passé la frontière, bien en sûreté, il salue à grands coups de chapeau...

Quant au propre fils de l'enfant de l'exil, ce curé Pierre-Marie Mignault, né en 1784, mort en 1868, il fournit une carrière de cinquante-six ans de grand ministère à Québec, aux Acadiens d'Halifax, puis aux Canadiens du Vermont et du New-York, en surcroît de sa cure de Chambly et des colonies de Saint-Césaire et de Saint-Bruno. Grand-vicaire de Montréal, de Boston, d'Albany et de Burlington, il bâtit de nombreuses chapelles de missions, plus un collège classique, un couvent et un hôpital à Chambly, qu'il desservit quarante-neuf ans. Pour les patriotes exilés, il faisait plusieurs fois l'année, à cheval et en bateau, des voyages épuisants. En 1850, il fonda la paroisse Saint-Joseph de Burlington, où le français survit encore à une école anglicisante. Accablé de travaux, d'âge et d'infirmités, le saint curé prêchait un peu naïvement et longtemps ses bien-aimés Chamblinois. On s'en plaignit à Mgr Bourget, qui comprit, mais, faute de prêtres pour le remplacer, demanda bonnement à M. Mignault de ne plus prêcher. Aussitôt dit, aussitôt obéi. Et le saint vieillard, en cas de s'oublier, avertit le sacristain de l'arrêter s'il partait pour monter en chaire. Or, il paraît que tous les dimanches, après l'évangile chanté, M. Mignault se mettait à enlever sa chasuble pour gagner la chaire, mais que le bedeau survenait: « Monsieur le curé, c'est le temps de chanter le *Credo*! — Ah oui, merci! » Et le bon vieillard bien obéissant continuait la messe. A 82 ans, il put se retirer, pour mourir deux ans après, et reposer là, à côté de son père, l'enfant né au fort de Beauséjour, arrière-grand-père du savant juge Pierre-Basile Mignault, qui vient de mourir à 91 ans. De 1755 à 1945, quatre générations. Ces Acadiens!...

M. DREW AUTONOMISTE

LES PROVINCES les plus diverses, par la force, justement, de leurs diversités foncières, raisonnent de la même façon sur la question de leur autonomie. M. Drew, par exemple, est aussi autonomiste que des hommes éloignés de lui, politiquement, comme MM. Taschereau, Hepburn ou Duplessis. Voici des paroles qu'il adressait au *Canadian Club* de Toronto, en octobre, et citées dans le *Globe and Mail* :

« Allons-nous abandonner la conception originelle de la fédération canadienne et adopter une forme beaucoup plus centralisée de gouvernement, ou bien n'allons-nous pas revenir à la décentralisation administrative de toutes nos affaires, sauf celles d'un caractère externe ou strictement national ?

« Je pense, ajouta-t-il, que nous devrions essayer de combiner la pleine autorité du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux par la coopération la plus efficace possible. Nous devrions éliminer tous les services qui font double emploi quand c'est possible... Je crois qu'une grande mesure d'uniformité dans la législation et de simplification dans la perception des impôts sont des nécessités vitales.

« Qu'on ne voie pas non plus dans mes paroles une objection à grouper ensemble les ressources de tout notre pays pour le bien-être du Canada considéré comme un tout. Je crois que l'Ontario, avec ses avantages manifestes, doit prendre sa pleine part de responsabilités dans l'édification d'une solidité et d'une sécurité canadiennes totales. Mais tout cela peut s'accomplir par des ententes et sans sacrifier les sauvegardes constitutionnelles fondamentales de notre Constitution. »

INTERPRÉTATION DE MARXISTE

M. ZILLIACUS, nouveau député travailliste anglais, a affirmé, dans son *maiden speech*, que les mouvements de résistance en Europe étaient fondés sur les classes ouvrières et « pour une large part dirigés par le mouvement socialiste ou communiste ». A quoi le *Tablet* (1^{er} septembre) répond pertinemment :

« Sans nul doute, le maréchal Tito aimerait que le gouvernement royal de Yougoslavie ne se soit pas joint aux Alliés et n'ait pas osé défier les Allemands lorsque ceux-ci étaient au faite de leur puissance. Mais, en fait, ce gouvernement l'a fait. Nul doute que tout eût été plus facile pour l'E. A. M., en Grèce, si le roi Georges et le général Métaxas n'avaient pas défié les Italiens, mais, en fait, ils l'ont fait. Ce serait aussi plus simple pour la thèse marxiste de M. Zilliacus si les hautes classes hongroises et le monde des affaires de ce pays s'étaient joints aux Allemands et si l'*Arrow Cross* et les partis hongrois n'avaient pas été, en fait, décimés par les arrestations et par l'emprisonnement aux mains du gouvernement Horthy. C'aurait été beaucoup plus aisé pour les Russes si le régime polonais de 1939 avait fait avec Hitler le pacte, que, en fait, Staline a fait, et s'ils avaient pris une tranche du territoire russe conjointement avec l'invasion allemande, comme les Russes firent, en fait, à la Pologne. Mais ce ne fut pas là l'histoire des Polonais ou de l'armée polonaise intérieure, laquelle causa un si grand embarras aux plans russes parce qu'il était tellement difficile de la confondre avec l'ennemi qu'elle combattait... Il a échappé à la perspicacité de M. Zilliacus que cette révolution des travailleurs n'a gagné le pouvoir, en une demi-douzaine de pays, que lorsqu'elle eut l'Armée rouge derrière elle. Si sa théorie était vraie, l'histoire de la Norvège, de la Hollande et de la Belgique aurait été très différente de ce qu'elle a été... »

En Allemagne, un très grand nombre de nationaux des pays de la zone soviétique, par leur refus de se laisser rapatrier, ne semblent pas partager la théorie de M. Zilliacus.

A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

MIEUX QUE VERSAILLES ?

LES TRACTATIONS de Versailles et les traités qui s'en sont suivis n'ont pas, depuis la « faillite » de la S. D. N., très bonne presse. La *Saturday Night* du 29 septembre se demande, en éditorial, si les pourparlers en cours entre les grandes nations sont mieux que ce qui se passa à Versailles. L'article fait remarquer que les observateurs, à Londres, comparant les ententes ouvertes auxquelles on en était arrivé à Versailles avec la politique mi-secrète de puissance qui s'est exercée à la conférence à huis clos des Cinq, concluaient en faveur de Versailles...

Et le journal continue: « Mi-secrète, cette conférence, parce que de telles discussions, qui impliquent des intérêts si opposés, ne peuvent pas être réellement tenues secrètes, quand la raison militaire n'y force pas. Il y a des « fuites » pour les correspondants qui sont en relations intimes avec les membres des délégations étatsunienne, anglaise et française, et des « fuites de compensation » arrangées par les Soviétiques pour faire valoir leur point de vue devant l'opinion. Mais si l'appui du public est reconnu comme nécessaire par les délégués, cette manière de procéder est loin de le leur gagner. Ils ont à faire beaucoup mieux que cela, s'ils veulent enlever l'impression de *power-play* qui s'est déjà largement répandue. Ici encore, comme à San-Francisco, nous sommes grandement redevables au Dr Evatt, le tenace et *blunt-spoken*

ministre des Affaires étrangères d'Australie, qui s'est fait le champion des principes et des droits des petites nations.

« On affirme, pour défendre les méthodes secrètes, que les grandes puissances ne pouvaient se permettre d'exposer leurs positions clairement avant de connaître les intentions les unes des autres; et c'est cette raison, apparemment, qui a réduit la première rencontre des ministres à devenir une espèce de match où chacun se querellait pour un avantage particulier. Une autre circonstance qui a favorisé ce développement, c'est la règle de l'unanimité imposée par l'insistance soviétique. Il ne peut y avoir de décision à la pluralité des voix. Tous les accords finaux, semble-t-il, doivent être obtenus comme résultat d'un marchandage pour réduire en une sphère les demandes des Soviétiques en accédant à leur désir en une autre sphère.

Et l'article se termine par cette phrase assez pessimiste mais bien clairvoyante, croyons-nous: « Une paix déjà à moitié établie par fait accompli dans l'Europe de l'est, où des dizaines de millions de gens ont été passés d'une souveraineté à l'autre ou brusquement chassés de leurs foyers sans jamais la suggestion même d'un plébiscite, et complétée par ce *hard dealing* à Londres, doit au moins faire lever des doutes quant à sa supériorité sur la paix de Versailles. »

CONTRE LA CONSCRIPTION EN TEMPS DE PAIX

LE « Conseil de l'État du Michigan contre la Conscription en temps de paix », formé d'éducateurs protestants, catholiques et juifs, de chefs ouvriers de l'*A. F. of L.* et de la *C. I. O.*, aussi bien que d'industriels, d'hommes d'affaires, de cultivateurs, de journalistes, d'hommes de professions libérales, de travailleurs sociaux et de dirigeants de la *Y. M. C. A.* et de la *Y. W. C. A.*, a présenté en juin dernier, au comité parlementaire de Washington sur la politique militaire d'après-guerre, un mémoire dont nous extrayons les considérants suivants:

« Ce Conseil s'oppose à toute législation de conscription en temps de paix pour les raisons suivantes:

« 1^o Elle est inutile, puisqu'elle ne servira nullement à gagner la guerre. De plus, à la fin de la guerre, nous posséderons suffisamment de soldats bien entraînés et d'outillage militaire pour obvier à tout besoin et à toute urgence.

« 2^o Rien ne pourrait mieux faire naître la suspicion, le manque de confiance et la crainte chez nos alliés et les autres nations. La possibilité de créer une paix durable et de développer la coopération internationale qui s'impose serait diminuée, puisqu'une telle mesure provoquerait une nouvelle course aux armements.

« 3^o Il n'est ni sage ni honnête de voter une législation si drastique au moment où nous sommes sous l'influence de l'hystérie de guerre et avant même le retour de nos soldats.

« 4^o Les soi-disant bienfaits de l'entraînement militaire sont trop peu nombreux, s'offrent trop tard et à ceux qui en ont le moins besoin (les buts visés étant le développement de la santé de tous et la formation du caractère).

« 5^o Le sens démocratique ne peut se développer au moyen de méthodes autocratiques et de techniques totali-

taires. Adopter l'essence du système pour la destruction duquel nous luttons, c'est être vaincu dans la victoire même.

« 6^o Toute discipline valable doit être acceptée par l'intérieur et ne peut être imposée ou *cultivée* par la contrainte.

« 7^o La conscription militaire, comme antidote au chômage, est une évasion fautive de la nation, devant son devoir de s'attaquer au vrai problème d'éliminer la pauvreté, de prévoir l'embauchage intégral au moyen d'entreprises productives.

« 8^o Le génie inventif sera de plus en plus limité à perfectionner des engins destructeurs dont les résultats seront désastreux.

« 9^o L'éducation véritable et la formation militaire sont en soi contradictoires. Rien n'est plus dangereux pour la démocratie que l'enrégimentation, la subordination, l'obéissance dénuée de sens critique sous une autorité arbitraire, ce que l'entraînement militaire produit dans la plupart des cas.

« 10^o Adopter la conscription en temps de paix, c'est rejeter l'essai loyal de créer un organisme mondial et c'est confesser que, malgré la victoire militaire, nous avons déjà perdu la paix.

« Dans le dessein de coordonner tous les efforts des citoyens qui partagent des convictions similaires, nous demandons aux représentants de toutes les organisations aussi bien qu'aux particuliers, qui cherchent le même but que nous, de se faire représenter dans notre Conseil ou de s'y inscrire. »

Nous croyons que ces raisons valent non seulement aux États-Unis mais dans tout pays qui désire la paix du monde et l'épanouissement dans son sein d'une saine démocratie.

LA « RETRACTATION » DE HARVARD

C'EST AINSI que l'on a appelé aux États-Unis un geste important que viennent de poser les dirigeants de Harvard. Il ne s'agit rien moins que d'une répudiation du système « électif », inventé et appliqué d'abord à Harvard même, il y a quelque soixante ans, sous la présidence de Charles W. Eliot, qui en avait fait le pivot de ses réformes éducationnelles.

America, le 4 août dernier, écrit à ce sujet: « Ce fétiche de l'éducation, qui attirait l'anathème sur quiconque ne le révérait, se répandit comme une épidémie sur toute l'éducation étatsunienne. Il glorifiait ce qui a été justement appelé le type *cafeteria* en éducation, détruisant l'unité de la formation... Bien que des éducateurs plus sages aient vu avec alarme les tristes résultats du principe électif, ils formaient une minorité impuissante et se trouvaient forcés d'accepter en pratique ce qu'ils réprouvaient en théorie. Tel fut le cas, en particulier, des institutions catholiques, fondées sur une philosophie solide de l'éducation; elles savaient que l'« électivisme » deviendrait un principe de désintégration.

« Leur position fut dès lors présentée par le P. Timothy Brosnahan, S. J., dans un article célèbre. Le rapport de 1945, à Harvard, revient à cette position. Que l'Université Harvard elle-même prenne l'initiative de réparer l'erreur qu'elle a lancée, nous voyons là un facteur important de la régénération de l'éducation chrétienne. »

LES CATHOLIQUES ET FRANCO

Voici deux paragraphes d'une lettre adressée au *Commonweal* (28 septembre) par l'abbé F. D. Cohalan:

« Les catholiques étatsuniens ont soutenu le général Franco parce que le Saint-Siège et les catholiques espagnols le firent. Quand la guerre civile éclata, les catholiques espagnols eurent à choisir entre deux partis, les seuls qui s'offraient et dont l'un allait nécessairement l'emporter. Ils pouvaient soutenir une démocratie de fortune qui visait ouvertement à déchristianiser l'Espagne, ou bien le mouvement nationaliste, dirigé par l'armée, et qui voulait sauver la religion et les traditions de l'Espagne. Ils firent le seul choix possible, et leur décision fut ratifiée par la vaste majorité des catholiques de partout. La presse étatsunienne était hostile à Franco même avant qu'il devint fashionable d'attribuer toutes ses victoires aux Allemands. Les communistes firent très habilement jouer le dégoût si répandu dans le monde protestant des États-Unis, pour l'Église et pour l'Espagne. Il n'y a aucun défaut, que ses ennemis trouvent en Franco, qu'ils ne le louent dans d'autres pays si telle conduite sert leurs fins... Commercer avec l'Allemagne était mal pour l'Espagne, mais non pour la Suède ou la Turquie. Il n'est pas nécessaire d'épiloguer non plus sur leur indignation quand ils apprennent, par exemple, qu'il y a du marché noir en Espagne. Cette attitude n'est pas due autant à un manque conscient de sincérité qu'à un idéalisme moral qui n'est jamais universel et qui prend toujours le côté anticatholique.

« Les catholiques français qui s'opposèrent aux nationalistes espagnols, et qui étaient si assurés que la résistance passive, le retour aux catacombes, l'acceptation joyeuse du martyre et le fait de voir dans les malheurs présents la punition des fautes passées étaient la conduite qui s'imposait aux catholiques, eurent le bon sens de ne pas suivre leur propre théorie quand la France fut envahie: alors la résistance devint un devoir, et la collaboration ou la capitulation le grand mal. Dans les deux cas, ces hommes pensaient surtout à la France... »

Au fil du mois

Congrès Octobre a vu quantité de journées d'étude chez nous: Chambre de Commerce, U. C. C., Bûcherons, etc., se réunissent pour causer affaires. Ces réunions dans la profession n'indiquent-elles pas une aurore de corporatisme? Sûrement pas de fascisme. Les journaux ont publié des rapports. Soulignons bonnement le réveil de nos gens, décidés enfin à s'occuper de leurs affaires... Si nous pouvons décider d'être nos maîtres, de prendre notre vraie part de ce que le Créateur a mis pour nous à portée de la main, nous serons plus forts, plus considérés des voisins. Les cours d'hiver de l'U. C. C. portent sur *l'établissement des jeunes*, « le problème le plus grave et le plus difficile à résoudre ». Il faudra que la colonisation reprenne le temps perdu, autrement qu'en paroles et sur le papier. Sinon, la terre mourra chez nous, la race aussi. « Mettons des Canadiens à la place des épinettes », clamait le curé Labelle. Depuis 1900, trop de politiciens préfèrent les épinettes, la pulpe et les fournisseurs de la caisse électorale. Ne laissons plus geler le sol colonisable, ni dans Frontenac ni ailleurs. Préférons ce qui est préférable; bâtissons des foyers, non un veau d'or ou de papier.

Pour grandir Un communiqué annonce que la charité québécoise a donné aux colons 806,771 livres d'effets, dont le transport a coûté au ministère \$4,162. Allons, tant mieux! Nos gens et la politique sont bien charitables, plus charitables que justes. Est-ce que l'Ouest s'est peuplé à coups d'aumônes et de guignolées? Est-ce que le bois des lots, coupé d'avance et bien vendu au profit de la terre à faire, ne fournirait pas un joli budget et une colonisation gratuite, même payante? Est-ce que les infinis biens de guerre, sur lesquels les gouvernements provinciaux ont une priorité, ne devraient pas apporter aux colonies des milliers de tracteurs et d'autres mécaniques? 100,000 couvertures de laine, meubles, chaussures, paletots, sous-vêtements, articles de toilette, etc., qu'on brûle ou qu'on donne à de plus rusés que nous? On se contente de peu pour nos conquérants... Veut-on absolument les décourager? et nous faire passer pour des inférieurs?

Deux centenaires tristes Le 23 novembre 1845, l'abbé Ch.-Édouard Bélanger, 32 ans, curé des colons de Stanfold et Somerset (Princeville et Plessisville), et le défricheur Pépin moururent d'épuisement et de froid dans la savane de Blandford, en se rendant à Saint-Louis avec le notaire Cormier régler une construction d'école. — Car les prêtres bâtissent toujours des écoles. — Partis après vêpres dans une rafale de pluie et de neige, surpris par une noirceur affreuse dans la terrible savane, les trois piétons ne réussissent pas à allumer leur fanal. Voulant contourner un marécage, ils en font le tour, s'égarèrent et reviennent sur leurs pas. Courageusement ils retournent, épuisés de fatigue, de soif et de faim. Ils marchent, ils enfoncent, ils tombent. M. Pépin n'en peut plus; on espère lui envoyer du secours de chez Grondin, à mi-savane. M. Bélanger tombe plus loin. Le notaire cause un peu, repart, se trompe de direction, contourne encore le marais, passe auprès de Pépin sans le voir, et arrive sur M. Bélanger, qui peut encore parler. Complètement perdu, M. Cormier repart vers Stanfold et tombe après quelques arpents. Au petit matin, deux colons qui avaient remis leur départ l'aperçoivent qui lutte contre la mort, et le prennent d'abord pour un ours. Soupçonnant un malheur, ils reviennent et reconnaissent le mourant. L'un tente de le ranimer, l'autre court aux maisons, d'où les hommes se précipitent. On sauve le notaire, les

autres sont déjà morts. Plessisville a érigé un monument au missionnaire, pour symboliser les héroïsmes et l'œuvre civilisatrice des baptiseurs de pays neuf. On ne veut plus aujourd'hui de tels sacrifices; on veut des chemins, de la colonisation moderne, rapide, humaine.

En 1845, au faubourg Saint-Roch de Québec, un incendie poussé par un grand vent rase en six heures 1,630 habitations et 3,000 boutiques et hangars. On commence à peine à se replacer que le faubourg Saint-Jean de la Haute-Ville y passe: plus de 1,400 habitations réduites en cendres. Comme Québec comptait alors 35,000 âmes et que 20,000 se trouvaient sans logis, on peut mesurer le malheur. La charité fut admirable. Québec profita des ruines pour élargir ses rues, pas trop tout de même.

En Chine. Des lettres arrivent. A part les trois jésuites assassinés, les autres vont bien. La concentration les a amaigris: des Pères qui étaient de « bons hommes » ne pèsent plus que 112 ou 113 livres; « mais tous sont prêts à reprendre le harnais, à être rapatriés au plus tôt dans leur cher Sûchow... (C'est déjà fait. N. D. L. R.) Il faudra retrouver les chrétiens, instruire les milliers d'enfants élevés sans religion, rallumer la ferveur, remonter les établissements presque partout... Nous retournerons avec de grands espoirs. Assurez-nous des prières, en spécifiant le collègue qui nous a fait connaître et nous a donné la « face »... Nos principales souffrances furent l'inaction, la faim, surtout le fait de ne pas pouvoir travailler pour Dieu pendant deux ans. Nous avons tout offert pour la conversion de la Chine. Nous avons étudié la langue, la théologie, la sociologie. Mgr Côté a ordonné prêtres dix scolastiques, exilés avec lui... J'ai reçu 600,000,000 de piastres chinoises pour mon passage de Shanghai à Sûchow: c'est \$12 en argent canadien... Sur mes onze chapelles, deux restent debout. Les autres sont à refaire. Les débuts seront durs, j'ai tout perdu... » L'héroïsme existe encore. La jeunesse canadienne a du bon, quand on sait l'employer.

A la petite école Manque de professeurs, des écoles sont fermées. Ce n'est pas la faute du clergé, mais des salaires de guerre, de la course aux villes et de petites misères locales. On rehausse enfin le traitement des maîtresses à celui des servantes. Mais tout n'est pas dit. On devra les soulager en groupant les classes, en transportant les élèves des rangs pour obtenir plus de rendement des cinq ou dix années d'école. On juge l'arbre à ses fruits. Les États-Unis appellent *disgrâce nationale* le traitement des institutrices, parce que 850,000 reçoivent moins de \$1,800, 200,000 moins de \$1,200, et 25,000 moins de \$600. Conséquence: 10,000 classes restent vides, et les maîtres changent si souvent qu'« enseigner n'est plus une profession mais une procession ». Un député a pu dire qu'en un an son fils a eu cinq professeurs de mathématiques et sept de chimie. On fait enseigner des caissières, des friseuses, des commis, sans expérience ni diplômes. Heureusement que de bonnes âmes enseignent encore pour mieux que l'argent: pour l'amour de l'enfance, de l'humanité et du bon Dieu.

Bombes thermiques Bernard Shaw se disait prêt à accepter la guerre quand on aura inventé une bombe capable de rebâtir aussi vite ce que la bombe précédente aura détruit. On va attendre longtemps! Mais n'y aurait-il pas moyen d'utiliser au bien la bombe atomique, en mettant son dégagement de millions de degrés de chaleur au service de notre froid, pour le diminuer? Lançons chaque semaine d'hiver quelques bombes réchauffantes dans la baie d'Hudson et dans l'océan Arctique, pour que les éternelles glaces n'y atteignent plus des épaisseurs fantastiques, et que les banquises n'en descendent pas tout l'été. Les vents du

nord seront des zéphyrs, l'hiver un charme, le charbon un luxe, les routes ouvertes à l'année, les semailles hâtives, les troupeaux aux pâturages en mars, comme en France, et la vie beaucoup moins chère. On peut bien y sacrifier dix mille phoques, marsouins, pingouins, requins et baleines. On y épargnera des milliards en chauffage, en doubles murs, en doubles fenêtres, en toutes doublures. Les dépenses faites pour créer la première bombe réduisent à peu le coût des suivantes, que l'aviation portera régulièrement pour garder le thermomètre au-dessus de zéro. Cela permettra, sinon des jardins tropicaux avec palmes et oranges, du moins une culture élargie dans un climat dompté. L'Institut arctique y verra-t-il? Ou faudra-t-il attendre que les Américains s'en avisent, eux qui gèlent moins que nous?...

Occupation rouge Quelques témoignages entre mille sur l'occupation des armées rouges en Europe centrale. D'un correspondant de Londres: « Appuyé sur les Américains, qui occupent Prague avec les Russes, Benès réussit à protéger assez bien ses concitoyens de Bohême... Les Russes occupent seuls la Slovaquie et en font un enfer. Le gouvernement communiste ne peut que les laisser faire. Meurtres, vols, pillage, viol sont des faits quotidiens. On tue le mari, on s'installe dans la maison, on en chasse les habitants ou l'on s'en fait des serviteurs. Plus d'instruction ni de publications religieuses; trois évêques sur six sont sous garde. » La religion a été bannie de l'école en Yougoslavie et remplacée par un sujet plus à la page: « la fidélité au maréchal Tito ». « Cette fidélité », remarque un journal italien, est digne de la fidélité prêchée naguère en Italie fasciste où « Mussolini avait toujours raison ». — L'archidiocèse de Wilno a été pour ainsi dire liquidé. Des 644 prêtres qui y exerçaient le ministère, il n'en reste que quelques-uns. Les églises sont transformées en entrepôts, en cinémas, etc. Les prêtres sont déportés, obligés de travailler en usine ou d'entrer dans l'Armée rouge. — En Slovaquie: toutes les écoles confessionnelles — 2,400 catholiques et quelques centaines de protestantes — ont été confisquées. — Le R. P. abbé Dom Michel von Witowski, O. S. B., a été assassiné à Berlin, en essayant de protéger les religieuses d'un couvent envahi par les soldats russes.

Électrification rurale Des coopératives surgissent partout, en vertu de la nouvelle loi d'électrification rurale, pour faire bénéficier nos campagnes de la lumière, de l'énergie et des machineries électriques. Excellent! Or, les compagnies qui refusaient, même pendant le chômage, de construire des extensions de lignes, sont prises d'un zèle extraordinaire et d'une sainte pitié de la foule depuis qu'elles sentent la concurrence. Admirable! Elles courent au-devant des fermiers, abaissent généreusement les taux, plantent les poteaux en vitesse en y employant même les coopérateurs: elles veulent tuer dans l'oeuf ces coopératives qui vendront à bon compte les accessoires, et qui géreront leur affaire. Dites donc! Pourquoi se découvrir si tard ce beau feu?

Ce zèle de dernière heure pour conquérir la clientèle rurale va obliger les jeunes coopératives — ce qui n'est pas un mal — à une grande prudence; leur organisation technique et financière devra, dès le départ, être parfaite, pour tenir le coup d'une concurrence déjà bien installée. Les campagnes jusqu'ici dédaignées par les compagnies pourront plus facilement grouper la clientèle bien payante nécessaire au succès. La nouvelle loi va hâter l'électrification rurale par le coup de fouet donné aux compagnies trop dédaigneuses des campagnes et par les facilités accordées aux cultivateurs de s'organiser eux-mêmes.

AU SERVICE des VÉTÉRANS

NOS PAROISSES LES AIDENT-ELLES ?

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL a créé pour les vétérans un ministère spécial où chaque militaire démobilisé voit ses intérêts protégés par tout un personnel expérimenté.

Les blessés reçoivent une pension mesurée aux capacités perdues. Les malades sont soignés dans de bons hôpitaux. Des bourses aident ceux qui veulent continuer leurs études ou se perfectionner dans un métier. Une priorité va aux militaires dans les emplois du Gouvernement. Le ministère des Affaires des Vétérans s'occupe donc de nos militaires licenciés, qui ont bien mérité cela. Mais ce ministère, pour réussir dans son travail, a besoin absolument de la bonne volonté, même du dévouement public. Il compte sur les organisations et sociétés paroissiales pour assurer la réadaptation du vétéran. A son retour, le soldat doit trouver un milieu sympathique. Sans le dévouement des organisations paroissiales, la réadaptation serait difficile. Le ministère y compte beaucoup pour le succès de son difficile travail. Il met à notre disposition de nombreuses brochures qui expliquent les diverses lois en faveur des vétérans et qu'on obtient gratuitement au *Service de l'Information sur le Rétablissement*, au ministère des Affaires des Vétérans, à Ottawa.

En 1918, on mit quatre journalistes et un aumônier militaire au service des paroisses, pour aider à y créer un milieu sympathique. Les associations nommèrent chacune un membre, le plus débrouillard, chargé de prendre contact avec tel militaire de tel nom et telle adresse. Ce délégué spécial invitait parfois le militaire chez lui, puis le présentait à ses amis, pour lui créer un groupe. On organisait une fête où le militaire rencontrait des figures connues, déjà sympathiques. D'où, absence de gêne de part et d'autre. C'était important. Pendant cette fête, pas de longs discours. Le soldat est plutôt habitué à d'autres éclats. Du chant, de la musique et quelques bonnes histoires, voilà ce qu'il préfère.

L'enrôlement dans une association paroissiale était alors chose facile. C'est à quoi il fallait arriver! Une fois admis, le militaire ne devait pas y figurer comme simple spectateur. On l'occupait à quelque besogne. Ce qui lui permettait de faire valoir ses capacités et de s'attacher aux œuvres de la paroisse. Les associations en profitaient, le vétéran aussi.

Le soldat rapporte avec lui des capacités morales et physiques à utiliser. Il a subi un dur entraînement; il a appris à ne pas avoir peur de se faire mal. Le respect humain, s'il existait avant l'enrôlement, n'existe plus. L'esprit de discipline est bien ancré dans l'âme; et l'on sait la valeur de la discipline dans une association. En face du danger, de la mort même, il a appris à se dépouiller de la peur qui paralyse les meilleures volontés. L'esprit d'ordre, la franchise dans les paroles et les actes lui sont enseignés parfois d'une rude manière. Ce qui passait inaperçu ou restait sans punition, avant l'armée, a été là sévèrement puni. Bon gré mal gré, il a dû prendre certaines bonnes habitudes. Il est venu fréquemment en contact avec l'aumônier; il a parfois réappris le chemin de l'église. Cette intimité avec le prêtre, acquise pendant les épreuves, doit se continuer dans l'atmosphère tranquille; et c'est l'association paroissiale qui la continuera. C'est donc le meilleur organisme pour le réintégrer dans la vie canadienne. Le ministère des Affaires des Vétérans ne peut trouver de meilleur coopérateur. Et nos *Semaines religieuses* de Québec (7 juin 1945) et de Montréal (20 juin 1945) y insistent, en recommandant la création dans les paroisses de comités d'accueil aux vétérans.

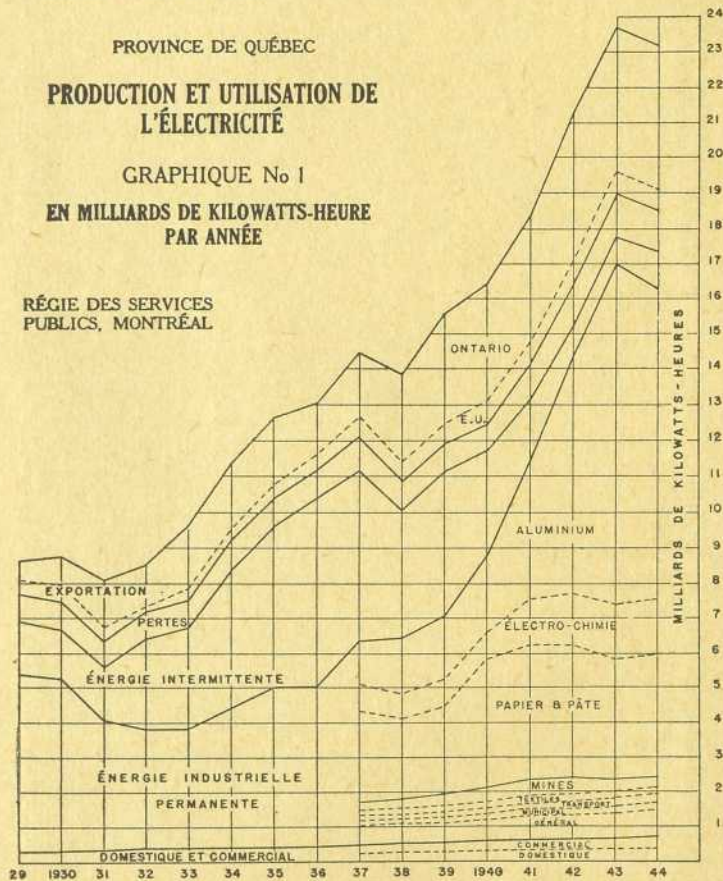
Léon SIGOUIN, S. J.

L'INDUSTRIE HYDRO-ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC ET L'EFFORT DE GUERRE

A.-B. NORMANDIN

L'INDUSTRIE HYDRO-ÉLECTRIQUE du Québec constitue un actif national de la plus haute importance. Sa valeur est d'autant plus grande qu'il n'existe chez nous aucun dépôt connu de pétrole ou de charbon. Pour montrer son importance, mentionnons que près de \$900,000,000 y sont engagés et que, pour remplacer par le charbon l'énergie hydro-électrique requise par nos industries en 1939, il aurait fallu importer annuellement environ 15,000,000 de tonnes de charbon, au coût approximatif de \$75,000,000.

Cette industrie a largement contribué au développement industriel de la province et à l'effort de guerre considérable que nous avons pu accomplir. Le graphique ci-dessous montre la rapide expansion de cette industrie de 1930 à 1944:



Presque toute notre énergie électrique est fournie par l'aménagement de nos chutes d'eau, appelées à assurer à la province un grand avenir industriel. Les forces hydrauliques sont devenues une source d'énergie indispensable à l'industrie.

Pour faire saisir l'importance de notre industrie hydro-électrique, nous avons inséré deux tableaux com-

paratifs de nos ressources hydrauliques et de celles des autres provinces et des autres pays.

TABLEAU I

FORCES HYDRAULIQUES, CAPTÉES ET POTENTIELLES AU CANADA
(Extrait des *Usines Electriques Centrales du Canada*, 1945.)

Provinces	Forces disponibles	Turbines installées
	24 heures par jour au débit ordinaire de six mois	en décembre 1943
	C. V.	C. V.
Québec.....	13,064,000	5,847,300
Colombie canadienne....	10,998,000	796,000
Ontario.....	6,940,000	2,673,400
Manitoba.....	5,344,500	422,800
Autres provinces.....	3,165,200	475,000
Canada.....	39,511,700	10,214,500

TABLEAU II

RESSOURCES HYDRAULIQUES AMÉNAGÉES ET POTENTIELLES DES PAYS AYANT CAPTÉ DES FORCES DE 500,000 C. V. ET PLUS
(Extrait de l'*Annuaire du Canada*, 1940)

	Énergie captée, 1938		Énergie potentielle sur le débit minimum ordinaire à 100 p. c. de rendement.
	Capacité de la machinerie installée dans les usines.	Installation per capita	
	C. V.	C. V.	C. V.
Etats-Unis.....	17,948,906	0.140	33,500,000
CANADA.....	8,190,772	0.745	25,500,000
Italie.....	6,000,000	0.141	6,100,000
France.....	5,400,000	0.129	6,000,000
Japon.....	4,800,000	0.068	7,200,000
Allemagne.....	4,000,000	0.054	4,250,000
Norvège.....	3,000,000	1.039	16,000,000
Suisse.....	2,800,000	0.671	3,600,000
Suède.....	2,200,000	0.351	4,000,000
U R. S. S. (Russie).....	1,707,000	0.010	78,000,000
Espagne.....	1,400,000	0.056	5,700,000
Brésil.....	1,000,000	0.024	36,000,000
Gr.-Bretagne et Irl. du Nord.	550,000	0.012	700,000
Finlande.....	500,000	0.132	2,500,000
Inde et Ceylan.....	500,000	0.001	39,000,000

Les principaux centres de production d'énergie hydro-électrique dans la province sont: la centrale de Beauharnois, sur le Saint-Laurent, avec une installation de 650,000 chevaux-vapeur; les cinq centrales de la *Shawinigan Water & Power Company*, sur la rivière Saint-Maurice, avec une installation totale de 1,000,000 de C. V.; et les trois centrales érigées sur la rivière Saguenay, avec une installation totale de 1,700,000 C. V.

Depuis un bon nombre d'années, Québec a eu l'avantage d'avoir, en électricité, un rendement *per capita* qui dépasse celui de tout autre pays au monde. A cause de cette supériorité, la province était inévitablement destinée à devenir un des centres importants de production de guerre des Nations-Unies, particulièrement en ce qui concerne les industries électro-

chimiques et métallurgiques, et tout spécialement de l'aluminium. La production de ce métal essentiel à la fabrication des avions demande, en effet, une quantité considérable d'énergie électrique à bon marché et un accès facile, par voies maritimes, aux sources de matières premières.

L'utilisation de nos ressources hydro-électriques pour fins de guerre a été une œuvre si extraordinaire, mais si peu connue du public, qu'elle mérite d'être commentée.

Durant les cinq dernières années de guerre, la capacité des turbines, dans le Québec, a été augmentée de 4,100,000 à 5,850,000 C. V., et la production d'énergie permanente (énergie dont la livraison est constante) est passée de 2,600,000 C. V. de charge maximum à 4,700,000 C.V.

SITUATION D'AVANT-GUERRE

Avant la guerre il y avait dans la province un surplus d'énergie permanente d'environ 600,000 C. V. Faute de marché plus rémunérateur, ce surplus était vendu comme énergie intermittente à environ un tiers du coût de l'énergie permanente, principalement aux moulins à papier, pour la production de la vapeur. Il valait mieux vendre cette énergie à prix très bas, mais sans garantie de continuité, que la laisser perdre et importer du charbon.

Au commencement des hostilités, ce surplus de 600,000 C. V. fut le premier détourné vers les industries de guerre, et les papeteries durent utiliser le charbon. Comme plusieurs papeteries n'étaient pas pourvues de chaudières à charbon pour produire la vapeur jusqu'alors obtenue au moyen de chaudières électriques, ce changement nécessita une période transitoire de quelques mois.

Le surplus disponible en 1939 fut vite absorbé par les industries de guerre, et un manque d'énergie se fit sentir dès 1940. Cependant, à cette époque, les États-Unis n'étaient pas en guerre, les hostilités n'avaient pas encore atteint leur point le plus critique, et la demande d'énergie, quoique considérable, ne paraissait pas justifier de nouveaux aménagements hydro-électriques. On s'appliqua donc à accroître le rendement des installations existantes et à rationner certains consommateurs d'électricité. Les résultats ont été des plus surprenants.

RENDEMENT ACCRU DES CENTRALES (1939-1941)

Pour bien saisir comment le rendement des centrales existantes fut augmenté, nous devons d'abord mentionner qu'avant la guerre une quantité considérable d'énergie disponible était inévitablement perdue. En effet, la plupart des industries ne fonctionnant que huit à dix heures par jour, une partie de la capacité de production de certaines centrales était inutilisée durant la nuit. C'était le cas, par exemple, à la centrale de Beauharnois, où il était impossible d'emmagasiner

l'eau la nuit, pour s'en servir le jour suivant. Il fallait nécessairement laisser couler cette eau par-dessus les déversoirs, et l'énergie qu'elle aurait pu produire en passant dans les turbines était perdue. Au contraire, pour certaines centrales, comme celles du Saint-Maurice, où il y a des réservoirs d'emmagasinement, très peu d'eau se perdait la nuit.

Grâce à ces explications, on comprendra facilement pourquoi des ententes furent conclues, permettant d'utiliser pour la génération d'énergie à Beauharnois toute l'eau qui se perdait la nuit, et de transmettre cette énergie au réseau de la *Shawinigan*. Cette pratique permettait, en retour, à la *Shawinigan Company* de réduire la production de ses propres usines durant la nuit et d'emmagasiner ainsi l'eau dans ses immenses réservoirs. Le résultat, au point de vue des disponibilités d'énergie, était le même que si un énorme volume d'eau du Saint-Laurent avait été transporté dans le réservoir Gouin, à la source du Saint-Maurice. Cela permettait aux centrales mauriciennes de produire un surcroît d'énergie qui pouvait être transmis à Arvida, centre de production de l'aluminium.

Pour rendre possible ce transport d'énergie, il fallut construire certaines lignes de transmission nouvelles, dont la ligne de 220,000 volts, d'une capacité de 200,000 C. V., bâtie en 1940 entre Québec et les Trois-Rivières. Une autre addition très intéressante fut l'installation, à Montréal, d'une ligne souterraine de 110,000 volts, d'une capacité de 150,000 C. V., reliant la sous-station Atwater de Verdun à celle de la *Shawinigan*, rue Orléans.

De plus, la ligne de transmission qui, avant la guerre, permettait le transport de 100,000 C. V. du Saguenay à Québec fut modifiée en sorte que la transmission pût se faire en sens inverse; et cette ligne a souvent porté vers le centre d'aluminium d'Arvida une charge de plus de 200,000 C. V. provenant des centrales de la *Shawinigan* et de Beauharnois. Ainsi l'eau du fleuve Saint-Laurent produisit, à une trentaine de milles de Montréal, des centaines de millions de kilowatts-heure pour satisfaire aux besoins de l'usine d'aluminium, à 400 milles de là.

A part cet échange d'énergie entre les centrales et les réseaux, le rendement des usines électriques existantes a augmenté automatiquement, du fait que les industries de guerre fonctionnaient en grande partie vingt-quatre heures par jour. Ceci était particulièrement le cas dans la production de l'aluminium qui nécessite un débit constant d'énergie, vingt-quatre heures par jour.

En plus de ces améliorations, faites dans le dessein d'accroître les disponibilités d'énergie en utilisant à leur capacité maximum les installations existantes, la *Beauharnois Power Company* augmenta sa capacité de production en installant quatre nouvelles génératrices de 50,000 C. V. chacune, sans agrandir la centrale, mais simplement en installant la machinerie nécessaire et en draguant son canal d'aménée.

En 1941, deux unités supplémentaires furent aussi ajoutées temporairement à la centrale de la Chute-à-Caron sur le Saguenay, sans qu'il fût nécessaire d'agrandir le barrage. Jusqu'alors, c'est-à-dire jusqu'à l'automne de 1941, on avait évité la construction d'une nouvelle grande centrale, hormis celle de La Tuque, commencée en 1938 et terminée en 1940.

Notre industrie hydro-électrique, avec les résultats décrits plus haut, avait augmenté sa production d'énergie permanente de 35% et fourni à peu près toute l'énergie requise pour la production de la majeure partie de l'aluminium nécessaire à l'Empire britannique.

CONSTRUCTION DE LA CENTRALE DE SHIPSHAW (1941-1943)

C'est alors, à un des moments les plus critiques de la guerre, que survint Pearl-Harbour, et que la plus puissante nation industrielle du monde annonça un programme de production de guerre absolument incroyable. L'item le plus stupéfiant de tous, soit la construction de 180,000 avions, eut sa répercussion immédiate chez nous, car où trouver à brève échéance l'énergie électrique pour produire tout l'aluminium nécessaire?

Notre province s'est déjà vantée d'avoir plusieurs des plus importants sites hydro-électriques du monde; jamais la justesse de cette prétention ne fut aussi bien prouvée que le jour où les Nations-Unies choisirent le site de Shipshaw, sur le Saguenay, comme l'endroit idéal pour l'aménagement d'une centrale apte à fournir l'énergie pour la production d'environ un quart de tout l'aluminium requis par les Nations-Unies.

En temps normal, la construction de cette centrale aurait pris au moins trois ans. L'exécution rapide des travaux et certains changements apportés au projet initial, pour gagner du temps, en augmentèrent nécessairement le coût, mais permirent la mise en marche de l'usine en moins de deux ans. A la fin de 1943, cette centrale ajoutait environ 1,200,000 C. V. à notre capacité de production, et toute cette nouvelle énergie fut consacrée à la production de l'aluminium.

Afin d'assurer un débit d'eau plus considérable à Shipshaw et à la centrale de l'Ile-Maligne, un barrage-réservoir, au coût de \$1,000,000, fut construit en 1940-1941 sur la rivière Manouan, tributaire de la Péribonka, qui se déverse dans le lac Saint-Jean. Tous les matériaux, l'équipement et les hommes y furent transportés en avion. Un autre barrage-réservoir fut érigé en 1942-1943 sur la Péribonka supérieure, à la Passe-Dange-reuse, au coût approximatif de \$10,000,000.

Enfin, en 1943, deux nouvelles génératrices d'une capacité combinée de 85,000 C. V. furent ajoutées aux deux centrales situées sur le Saint-Maurice, au Rapide-Blanc et à La Tuque.

L'automne de 1943 marquait la fin de ce développement gigantesque, avec ce résultat remarquable que la production d'énergie permanente était passée de

2,600,000 à 4,700,000 C. V., une augmentation d'environ 80%.

Une conséquence remarquable de ces efforts soutenus, c'est qu'en 1942 et 1943 presque toutes nos turbines fonctionnaient à plein rendement 365 jours par année, selon le débit d'eau disponible. Le rendement ainsi obtenu des centrales atteignit un sommet que l'on n'aurait pas cru possible avant la guerre. Entre temps, la production d'aluminium dans la province arrivait à son plus haut point et, en 1943-1944, elle constituait environ le tiers de la production totale des Nations-Unies. La seule mention de cette proportion magnifique rend tout commentaire superflu.

NOTRE ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET L'APRÈS-GUERRE

Nous espérons avoir attiré l'attention sur la grande valeur économique de nos ressources hydro-électriques et démontré la nécessité de toujours les exploiter utilement. D'autre part, ces considérations soulèvent le problème de savoir ce qu'il en adviendra maintenant que les hostilités ont pris fin. Puisqu'une très grande proportion de l'accroissement de la production hydro-électrique depuis le début de la guerre a été absorbée par l'industrie de l'aluminium, le surplus maintenant disponible dépendra beaucoup de l'activité des usines d'aluminium et aussi de l'industrie de la pulpe et du papier. On peut s'attendre à ce que ces industries continuent leur exploitation sur une échelle moindre qu'en 1943, mais certainement supérieure à celle de 1939.

Et puisque la production d'énergie a augmenté durant la guerre de 4,100,000 à 5,850,000 C. V., il est raisonnable de supposer qu'il y aura, en tenant compte de l'accroissement normal de la consommation et des industries nouvelles créées par la guerre, un surplus d'environ 750,000 C. V. pendant quelques années. Une partie de ce surplus pourra être utilisée immédiatement par les mêmes chaudières électriques qui employaient l'énergie intermittente avant la guerre et par de nouvelles installations semblables, maintenant en construction. Cet emploi de l'énergie n'est que provisoire et cessera dès que se présentera un marché plus avantageux.

L'après-guerre présente beaucoup d'inconnu, mais nous calculons que le surplus d'énergie sera absorbé dans les prochains sept à huit ans. Cependant, il faudra nécessairement, avant cette date, aménager des usines hydrauliques pour les industries pouvant surgir en dehors des grands réseaux de distribution, par exemple sur la Côte Nord et dans l'Abitibi, pour le besoin des mines et la transformation d'autres matières premières locales.

L'un des meilleurs moyens d'employer notre surplus d'énergie serait de l'utiliser pour de nouvelles industries électro-métallurgiques et électro-chimiques, où nos vastes ressources minérales du Canada, et de la province en particulier, pourraient se révéler un facteur décisif et le point de départ d'un développement considérable dans ce genre d'industrie.

Les procédés modernes, développés durant la guerre, pour la production d'alliages spéciaux et de produits ne pouvant être traités avantageusement qu'au moyen de méthodes électro-chimiques ou dans des fours électriques, ne manqueront pas d'attirer des industries nouvelles dans notre province où l'on trouve les minerais nécessaires, l'énergie électrique à bon marché et les facilités de transports maritimes économiques. Dans ce domaine particulier, nos grandes centrales hydro-électriques occuperont une position très avantageuse pour affronter la concurrence internationale.

Il ne faut pas oublier que la grande industrie et principalement les fabriques de papier et l'électro-métallurgie, en incluant l'aluminium, absorbent la plus grande partie de notre énergie électrique. La consommation d'énergie électrique pour services domestique et commercial et pour l'électrification rurale ne représente qu'une petite proportion du total. Ces services con-

naîtront sans doute, dans un avenir rapproché, un développement substantiel, mais même si la consommation doublait pour ces services, cette demande additionnelle n'absorberait qu'une faible partie du surplus d'énergie. L'étude du graphique (au début de cet article) montre l'utilisation croissante, de 1930 à 1940, de l'électricité et sa répartition entre les différents usagers.

En résumé, nous pouvons conclure: la guerre a provoqué une augmentation extraordinaire de l'utilisation de l'énergie électrique dans le Québec; pour disposer du surplus d'énergie auquel il faut s'attendre maintenant que la guerre est finie, il sera nécessaire de maintenir, autant que possible, le niveau actuel de la production dans les industries existantes, principalement dans l'industrie électro-métallurgique, et de faciliter l'établissement de nouvelles industries désireuses de bénéficier des nombreux avantages que leur offre notre province.

CHRONIQUE DES CONCERTS

« CELUY SIRE, écrivait à son roi Pierre de Ronsard, oïant un doux accord d'instrument ou la douceur de la voix naturelle, ne s'en réjouit point et, de tête ou de pied, n'en tressaut point, c'est signe qu'il a l'âme tortue, vicieuse et dépravée. Comment pourrait-on s'accorder avec un homme qui de son naturel hait les accords? » Voilà justifiée sans plus, croyons-nous, cette chronique nouvelle, dans une revue qui pense d'abord au social...

Montréal, depuis quelques années, a fait des progrès immenses dans le domaine de la musique instrumentale (la vocale, elle, a toujours connu une certaine faveur chez nous). Il y a quinze ans, les Concerts Symphoniques n'existaient pas, ni leurs Matinées, ni les Festivals de Montréal, ni la Société Casavant. Et l'Orchestre féminin, la Petite Symphonie et l'Orchestre des Jeunes sont des créations toutes récentes.

Cette énumération est déjà imposante. Notre Conservatoire ne nous donne pas encore ses concerts, mais nos Écoles supérieures ont les leurs. Ajoutons le Quatuor McGill (dommage que le Quatuor de Montréal, ou Quatuor Lallemand, de M. Roland Leduc, n'ait pu continuer les merveilleuses auditions qu'il nous offrait le dimanche après-midi à Radio-Canada), les récitalistes que nos impresarii nous amènent régulièrement et enfin diverses initiatives, comme celle des Amis de l'Art: la table est généreusement servie aux amateurs de belle musique. Et ceux-ci répondent: les Concerts symphoniques font deux fois salle comble pour chaque programme. Et plus un billet de disponible pour les Matinées, où M. Wilfrid Pelletier a voulu, le mois dernier, présenter lui-même aux jeunes, en musique, la biographie de Haydn, de Mozart et de Beethoven.

La Société Casavant a présenté deux récitals d'orgue. Le premier eut un cachet, si l'on peut dire, universitaire. M. E. Power Biggs, organiste de l'Université Harvard, offrit, avec le concours d'un orchestre à cordes dirigé par le sympathique fondateur de l'Orchestre des Jeunes, M. Fernand Graton, des œuvres peu connues, dont certaines découvertes et éditées par lui-même: une fugue éclatante de la jeunesse de Bach, et quatre sonates de Mozart pour orgue et cordes, qui veulent plaire, à la manière de la Symphonie *Haffner*. Disons que le plat de résistance fut la grandiose Sonate de Julius Reubke, élève de Liszt mort à 28 ans, sur le psaume *Venite exultemus*, rendue avec toute la variété de jeu et de

sentiment qu'elle réclamait. Le deuxième récital présentait, aux orgues de Notre-Dame, M. Bernard Piché. Programme fantaisiste et lumineux dont nous avons retenu surtout les deux pièces de Widor, un Scherzo tout finesse et l'Allegro de la *Sixième Symphonie*, d'une particulière grandeur. M. Piché nous a aussi fait entendre une *Rhapsodie sur quatre Noëls* dont il est l'auteur, où le traitement de chaque mélodie est ingénieux, mais dont l'ensemble n'est peut-être pas assez lié.

Le grand événement du mois fut l'exécution à Notre-Dame du *Te Deum* de Berlioz, sous les auspices de la Société des Festivals de Montréal. « Cérémonie d'action de grâces après la guerre heureusement terminée », écrit le compositeur en sous-titre. Et il a raison: il s'agit bien plutôt d'une cérémonie, dont la musique fait les frais, que d'une audition proprement dite. On n'exécuterait pas cette œuvre pour le pur plaisir musical; ceux qui ont voulu la juger de ce point de vue ont été par ce fait trop sévères. Mais la Société des Festivals eut raison de présenter, à l'occasion de la victoire alliée, cette grande « cérémonie musicale ». La direction inspirée et précise de M. Emil Cooper imprimait aux trois chœurs, à l'orgue et à l'orchestre l'élan et l'unité nécessaires. La participation attribuée par la partition à ce dernier et au chœur d'enfants juché au jubé nous a paru maigre: pour quoi ces éléments, s'ils n'ont pas d'avantage à intervenir? C'est pour la cérémonie: il faut des voix qui viennent du ciel!... Les voix d'hommes ne ressortaient peut-être pas assez. Signalons deux morceaux: le *Tibi omnes*, où les voix planent dans les régions hautes sur des arpegges légers (il y manquait les harpes — célestes — chères à Fauré); puis le *Te ergo quaesumus*, où la voix puissante, religieuse et contenue de M. Léopold Simoneau rendit avec un parfait phrasé l'ample cantilène réservée au ténor. Le programme comportait aussi la grande *Passacaille* de Bach, transcrite pour orgue et orchestre. Avec, à la console, cette excellente organiste qu'est Mlle Françoise Aubut, on se demandait pourquoi toute la pièce ne lui avait pas été confiée, d'autant que l'orchestre luttait mal avec l'orgue (qui était sur son propre terrain). Et puis, l'authentique plaît mieux. Mlle Malenfant a aussi rendu à ce concert, avec la maîtrise et le sentiment qu'on lui connaît, la *Croix douloureuse* de Caplet. Tout le programme, inspiré par la guerre et la victoire, avait pour couronnement cette vaste construction, froide comme un cénotaphe, du *Te Deum*.

René GIRARD, S. J.

HORIZON INTERNATIONAL

MEXICO *IL Y A SEPT ANS, le Mexique était en pleine persécution; il y a quatre ans, un prêtre n'osait pas s'y montrer en public avec son col romain. Aujourd'hui, la ville de Mexico vient d'organiser la démonstration religieuse la plus étonnante qu'ait vue l'Amérique depuis le Congrès eucharistique de Buenos-Aires. Le 30 septembre 1945, on nous écrivait de la capitale mexicaine:*

Notre archevêque veut que tout soit digne de la sainte Vierge, de l'Église et du Mexique, et naturellement aussi des personnages qui nous visitent. On logera S. Em. le cardinal légat à Lomas de Chapultepec, dans un énorme palais qui appartint jadis au fameux Luis Léon, camarade du général Calles... Chaque salle de bains a coûté de 12 à 15,000 pesos. Les parquets sont recouverts de tapis de Perse et de tapis de Smyrne; les salons se comptent par douzaines, les chambres de même... Le délégué apostolique du Honduras y sera logé aussi. Les autres archevêques et évêques seront logés dans les meilleurs hôtels de la ville ou dans quelques opulentes familles. Il y aura un service continu de motocyclettes pour précéder ou suivre *el ejército de Prelados* (l'armée des prélats). La basilique est propre, luisante, éclatante. La couronne qu'on offrira à la sainte Vierge a coûté plus de 500,000 pesos et est composée de l'or et des pierres précieuses qu'envoyèrent de tous côtés les familles mexicaines, pauvres et riches. Le programme des douze jours de fête est vraiment imposant. Un chœur de trois cents voix chantera aux grand'messes. On a demandé aux dames d'aller aux cérémonies religieuses en portant leurs mantilles noires. Tous les soirs, à 7 heures, les groupes de jeunesse iront à pied de Peralvillo, en portant des flambeaux et des cierges. Je ne sais quel jour est réservé aux *artistas* (musiciens professionnels) qui iront à une heure plus tardive chanter les *mananitas* (le bonjour de l'aube) à Notre Reine de Guadalupe...

L'après-midi du 7 octobre, les habitants de Mexico s'en allèrent à la rencontre du cardinal Villeneuve. De la capitale jusqu'à la *Glorieta de los Indios Verdes*, — une distance de quinze kilomètres, — les deux côtés de la grand'route étaient couverts d'automobiles et d'une interminable multitude de piétons. Combien passèrent leur après-midi à attendre? 300,000? Un demi-million? L'archevêque de Mexico traversa difficilement cette foule en allant rencontrer le légat. A la Gloriette, les Indiens dansaient. Quand arriva le cortège cardinalice, ce fut un enthousiasme comme on n'en avait jamais vu à Mexico. Il fallut une heure et demie pour parcourir quatre kilomètres (deux milles et demi!). Le soir tombait. Le légat passa sous les feux croisés des milliers d'automobiles qui bordaient la route. Vers la basilique, les rues avoisinantes étaient aussi bondées de monde. Jamais on n'avait vu chose semblable.

Quand la voiture du cardinal arriva près du palais où il devait loger, le chauffeur arrêta le moteur, et le cardinal fut littéralement poussé chez lui par la foule. Ainsi, le luxe de Luis Léon servit à honorer le légat du Pape. Le P. Pro dut en tressaillir dans son tombeau.

Pendant que les hommes d'État cherchaient en vain, à Londres, une solution qui mit fin à leur désaccord, la Reine de la Paix réunit ses enfants à Mexico. Venus de tous les pays du continent, riches et pauvres, patrons et ouvriers, dignitaires et prolétaires fraternisèrent gaiement dans la paix. Tous se dépouillèrent avec enthousiasme pour couronner leur Reine. Le contraste ne pourrait être plus saisissant. C'est ce que nous voulons dire quand nous répétons que le monde a besoin, pour survivre, des principes chrétiens. Mais il faudrait, pour cela, que tous les hommes se laissent attendrir par la bonté maternelle de la sainte Vierge.

Le soir du 12 octobre, Pie XII s'adressa directement aux Mexicains par radio. Il rappela le cri qui avait salué le premier couronnement en 1895: « Vive la Vierge de Guadalupe,

Impératrice d'Amérique et Reine de Mexico! »; il évoqua l'aimable souvenir de Jean Diègue et la dévotion mexicaine à Notre-Dame de Guadalupe.

Pour elle, catholiques mexicains, vos frères et vos pères furent victimes de la persécution. Pour la défendre, ils affrontèrent la mort au double cri de « Vive le Christ-Roi! Vive la Vierge de Guadalupe! »

Aujourd'hui, la situation de l'Église et de la religion en votre pays s'est notablement améliorée, ce qui prouve que ces invocations et ce courage n'ont pas été chose vaine. A vous, à tous les catholiques mexicains, il importe de rester à votre poste, conscients de vos droits, le front haut, devant les ennemis d'aujourd'hui et de toujours: ceux qui n'aiment pas Marie parce qu'ils n'aiment pas Jésus, ceux qui voudraient écarter Jésus, ou l'ignorer, et enlèveraient ainsi à Marie la plus belle de ses prérogatives. Devant leur révolte, montrez votre fidélité. Que la Vierge brune du Tepeyac, l'Impératrice d'Amérique et Reine du Mexique, n'ait pas à pleurer des désertions. Qu'elle soit, demain comme hier, fière de ses enfants.

Il fallait une note cocasse; elle fut donnée par quelques protestants. Ils rédigèrent un long factum où ils se plaignirent que le Mexique, durant huit jours, s'était livré à... *l'idolâtrie!* Ils insultèrent les journaux mexicains en leur offrant de l'argent pour qu'ils insèrent cette malpropreté. Les journalistes mexicains les envoyèrent au diable! Il n'y eut pas d'incidents; s'il y avait eu quelques horions, les braves se seraient plaints d'avoir été « persécutés » dans une multitude de journaux étrangers. Ces pauvres gens montrèrent à peu près autant de savoir-vivre qu'un incurable insensé qui aurait tenté d'imprimer une réclame hitlérienne dans les journaux montréalais le jour de la victoire.

PROCÈS DE GUERRE *LES PROCÈS* qui se déroulent à la suite de la guerre suscitent une vive émotion. Il ne faudrait pas les ranger tous dans la même catégorie.

1° Dans certains cas, — Quisling, Degrelle, Mussert et leurs amis, — des citoyens en révolte contre leur gouvernement légitime ont conspiré pour livrer leur pays à l'étranger. Une fois établie la domination de l'ennemi, ils furent récompensés de leur trahison, et opprimèrent leurs compatriotes. Tels sont, du moins, les principaux chefs d'accusation. Il est manifeste que ces inculpés doivent répondre de leurs actes devant la justice de leurs pays. Ils ont droit à faire entendre leurs témoins et leurs avocats, comme en tout procès; il leur est difficile de plaider circonstances atténuantes.

2° Les autorités occupantes, — en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Norvège, en France et ailleurs, — ont violé le droit international et commis des délits de droit commun. Ils ont été *positivement* aidés dans l'accomplissement de ces crimes par des citoyens des pays occupés. Les uns et les autres, occupants et collaborateurs *dans le crime*, ressortissent de la justice régulière des pays libérés. Ils ont, sans doute, droit à présenter leur défense devant le tribunal, mais ils doivent évidemment répondre de leurs actes.

3° Doit-on condamner en bloc, comme collaborateurs, tous ceux qui ont participé au Gouvernement de Vichy? Le maréchal Pétain n'a pas été mis au pouvoir par l'armée occupante. Son gouvernement, créé légalement lors de la débâcle, constitua, autant que la chose était possible, un gouvernement légitime, sinon *de jure*, au moins *de facto*. Si chaque fois qu'un régime succède à un autre il s'arroge le droit de juger et de condamner son prédécesseur, il n'y aura plus de justice stable, et l'anarchie s'installera en maîtresse au palais. Chaque changement de gouvernement entraînera des violences.

Nous n'avions pas de sympathie pour M. Laval. Un homme qui débute comme socialiste et finit en millionnaire est trop souple pour commander notre respect. D'autre part, l'immense majorité des articles publiés pendant la guerre contre les « Vichysois » ne pouvait nous impressionner. Cette propagande, dépourvue de toute valeur objective, n'avait qu'un but: exciter à la haine. Elle a atteint son objet. Les journalistes anglo-américains qui se voilent la face devant les étonnantes harangues du juge Mongibeaux peuvent s'exclamer: « Ces mœurs judiciaires répugnent à nos pays. » Elles sont l'inévitable conséquence d'une multitude d'articles haineux. Que chacun, donc, accepte la part de responsabilité qui lui revient.

Le juge Mongibeaux, si l'on peut se fier aux communiqués de presse, ne s'est pas conduit en juge, mais en accusateur public. Un professeur de philosophie disait une fois à ses élèves: « Quand on n'a pas d'arguments, on se fâche et on crie fort. » Si M. Laval a commis les crimes pour lesquels il a été condamné à mort, il aurait dû être facile de le prouver. M. Mongibeaux s'est certainement fâché. Le public en conclura peut-être qu'on étouffa la défense de M. Laval parce qu'elle aurait été trop efficace.

Nous n'en savons rien! Le procès ne nous a pas éclairé! Un seul point semble clair, c'est que la Haute Cour est composée d'incompétents. Quand, après l'incendie du Reichstag, M. Georges Dimitrov dut subir le procès de Leipzig, il présenta sa défense comme il le voulut. Il embarrassa terriblement Goering, et les journalistes de tous les pays écrivirent que Dimitrov était un communiste de grande classe. Pour avoir laissé Dimitrov se défendre, les juges de Leipzig méritèrent un respect qui ne sera pas accordé à M. Mongibeaux.

La chasse aux collaborationnistes a trop donné l'impression du fameux cri de guerre: « Ote-toi de là que je m'y mette. » On ne peut improviser des compétences. Il eût été plus équitable d'approfondir un peu plus l'idée de *collaboration* ou, comme disent les moralistes, de *coopération* au mal, avant d'écarter en bloc tous les collaborateurs.

La coopération peut être matérielle ou formelle. Elle est *formelle* quand on prend part à l'intention mauvaise de celui qui fait le mal. Dans le cas présent, ceux qui auraient collaboré avec le pouvoir occupant dans le dessein de consolider la domination étrangère auraient été des coopérateurs formels. Ce genre de collaboration est évidemment criminel.

Il y a coopération *matérielle* quand on donne son concours à des actions extérieures *sans participer à l'intention dépravée*. Ainsi, ceux qui auraient extérieurement participé à certains actes du pouvoir occupant, dans le but de soulager leurs compatriotes, ne seraient que des coopérateurs matériels. Tel est le cas de l'industriel qui aurait fait marcher son usine pour que ses ouvriers ne meurent pas de faim ou ne soient pas déportés en Allemagne, du gendarme qui serait resté dans la police pour que celle-ci ne soit pas faite par la Gestapo, de l'homme d'État qui n'aurait eu en vue que de sauver du naufrage ce qui pouvait être sauvé.

La coopération matérielle n'est pas justifiable quand elle fait commettre des actes mauvais en eux-mêmes. Aucune excuse ne pouvait autoriser l'assassinat d'otages, la dénonciation d'innocents. Elle devient licite quand les actes posés sont en eux-mêmes indifférents. Si la coopération *matérielle* est alors donnée dans un dessein louable, elle devient un acte méritoire. Il est possible que des « collaborateurs » soient reconnus par l'histoire comme vrais patriotes.

Quand, le 29 juin 1931, Pie XI publia son encyclique contre le fascisme, il fit la réserve suivante au sujet du serment imposé aux membres du parti. Après avoir condamné le serment fasciste comme illicite, il continua:

Nous éprouvons la plus grande pitié pour les nombreuses consciences tourmentées de doutes (et Nous connaissons ces

doutes et tourments par des témoignages authentiques) précisément à cause de ce serment, tel qu'il est formulé, surtout depuis ce qui est arrivé.

Connaissant les multiples difficultés de l'heure présente, et sachant que l'inscription au parti et le serment sont, pour beaucoup, chose essentielle pour la carrière, le pain et la vie, Nous avons cherché un moyen de tranquilliser les consciences, en réduisant les difficultés extérieures au minimum. Il Nous semble que ceux qui sont déjà inscrits peuvent se servir de ce moyen en faisant, devant Dieu et leur conscience, la réserve suivante: « les lois de Dieu et de l'Église étant sauvées », ou encore: « dans la mesure où les devoirs de bon chrétien le permettent », avec la ferme propos d'exprimer extérieurement cette réserve si le besoin se présente.

L'hystérie collective, excitée par une presse pas toujours responsable et par des agitateurs pas toujours désintéressés, a effacé la distinction entre collaboration matérielle et formelle, entre actions louables et condamnables, entre patriote et criminel. Bien des compétences qui avaient accordé à Vichy une collaboration parfaitement justifiable ont été écartées. Parmi ceux qui se sont improvisés administrateurs et juges, à côté d'excellents patriotes, il y a les traîtres, les communistes qui n'ont pas racheté leur désertion de 1939.

N'est-ce pas parce que ces principes, pourtant élémentaires, ont été trop oubliés, qu'il y a tant de malaise en France? Il n'est pas bon de subordonner des principes stables à la politique variable.

4° Les horreurs de Buchenwald, de Belsen, des autres camps de concentration ne présentent pas de difficulté juridique: ces méfaits ne resteront pas impunis.

5° Les procès les plus difficiles sont ceux où l'on jugera les auteurs de la guerre elle-même. Après avoir rappelé qu'il n'existe pas de loi traitant du terrible crime qu'est la guerre, qu'il faudra en inventer une de toutes pièces et lui donner un effet rétroactif, M. Malcolm Muggeridge, naguère rédacteur au *Manchester Guardian*, aujourd'hui au *Daily Telegraph*, écrit dans *Time and Tide* (29 septembre 1945, p. 809):

Take, for instance the case of von Ribbentrop, a disagreeable man if ever there was one. He was already a party to the Nazi conspiracy, with complicity in which he is now charged; and, as this conspiracy was extremely well advertised, all the conspirators known, and its objects published to the whole world, if he is a criminal now, he was a criminal then. Yet at that time there was no question of indicting him. On the contrary, he was received in quite a friendly way by quite important people. Later, when his criminality was even more apparent, he made a pact with the Soviet Government, and far from being arrested in Moscow, he was received at an aerodrome decorated with swastikas by Mr. Molotov himself, and cordially entertained in the Kremlin by Marshal Stalin. Thus it would appear that though he openly pursued the same criminal policy, and openly consorted with the same fellow-criminals, for several years before the war, this policy and these associations only became criminal, as far as Great Britain is concerned, on September 3rd 1939, and as far as Russia is concerned, when the Wehrmacht attacked Russia—which, as Euclid says, is absurd.

L'argument n'est pas décisif. Avant le 1^{er} septembre 1939, le délit de guerre n'avait pas été commis. C'était précisément dans l'espoir de l'empêcher que l'on continua à causer avec von Ribbentrop et ses camarades. Il n'y a donc pas dans l'attitude britannique, sur ce point, l'illogisme qu'y trouve M. Muggeridge. Sa démonstration frappe en plein ceux qui fraternisèrent avec von Ribbentrop *après* le 1^{er} septembre 1939, en particulier le Gouvernement soviétique qui coopéra *formellement* à la destruction de la Pologne.

Si l'on veut des procès où les mêmes ne soient pas simultanément juge et partie, il faudrait les confier à des tiers, c'est-à-dire aux rares nations restées neutres devant le conflit. Ceci est impossible, car la neutralité elle-même a été considérée comme un délit, au point que les Nations restées neutres sont exclues de la Communauté des Nations Unies.

CORRESPONDANCE

À PROPOS D'ALCOOLISME

RÉVÉREND PÈRE DIRECTEUR,

La lettre de M. Ballantyne, parue dans votre livraison de septembre, apporte des distinctions qui précisent le point de vue de l'auteur, nuancent la portée de ses affirmations et permettent de mieux comprendre sa pensée. Quelques points cependant doivent être relevés, ce que je fais entre deux prédications.

Nous sommes d'accord sur ceci que le péché originel est « le facteur capital du problème en question, le premier en tous les sens ». Je ne dis pas qu'il faille sans cesse y référer explicitement, mais je soutiens qu'on ne peut traiter un problème comme celui de l'intempérance sans tenir compte de la moralité des actes. Ce que j'ai souligné, c'est que, dans la première partie de son article, M. Ballantyne semble n'avoir pas regardé à l'aspect moral du problème et l'avoir étudié à la façon de ceux qui ne s'occupent que des facteurs pathologiques et psychologiques. La seconde partie de l'article honore la religion et y fait une belle place: je le concède; mais on ne verra le vrai rôle de la religion comme remède, que lorsqu'on aura vu le *désordre moral* que la religion veut et peut réparer, et pour lequel la grâce est donnée.

Pour faire étude sérieuse du problème il est nécessaire de distinguer entre alcoolisme et ivrognerie. Distinction que M. Ballantyne reconnaît nécessaire, mais qu'il avait ignorée dans son premier article où il était question et d'alcoolisme et d'ivrognerie. Que M. Ballantyne veuille bien se relire.

En bon samaritain, M. Ballantyne manifeste une compassion et une bienveillance — que nous partageons — pour l'alcoolique. Mais sa troisième réponse ne pêche-t-elle pas par une trop grande indulgence pour l'alcoolisme?

L'auteur admet que l'ivrognerie ou beuverie (absorption massive d'alcool qui prive le buveur de l'usage normal de sa raison et de ses forces) est un délit, un désordre moral, un péché. L'auteur définit l'alcoolisme: « habitude de boire avec excès »; il y a donc désordre puisque, de l'avis même de M. Ballantyne, il y a excès et excès habituel. Et l'on sait que l'alcoolisme, « même s'il ne produit pas toujours l'ivresse, est dans la plupart de ses conséquences plus funeste que l'ivrognerie » (Lettre de NN. SS. les Évêques, 1938, n° 7). L'alcoolisme est un état morbide, oui, mais un état résultant d'excès répétés, de désordres répétés par un sujet *libre* et *intelligent*. L'alcoolique est un malade, oui, mais un malade *responsable* de son état. Je ne nie pas qu'il y ait des circonstances atténuantes, des facteurs qui, dans certains cas, diminuent la responsabilité, même à l'origine de l'habitude. Tout le monde admet aussi que l'habitude crée dans l'organisme une espèce de besoin bien difficile à surmonter, et que le traitement des alcooliques requiert de la délicatesse, de la compréhension, et souvent les bons services du médecin. Mais il reste que le premier facteur du relèvement du buveur sera le facteur moral. Quoi qu'en pense M. Ballantyne, il n'est pas prouvé que le meilleur moyen de traiter les alcooliques, ce ne soit pas encore de leur « prêcher individuellement la maîtrise de soi », et de leur donner foi et confiance dans leur relèvement moral et de leur en indiquer les moyens. Si M. Ballantyne veut un témoignage de haute portée, qu'il veuille lire dans l'*Union Médicale* (tome 74, n° 3) l'article très au point du docteur Roma Amyot, en marge d'une réunion tenue à Cleveland en 1944 par le « Conseil de Recherches sur le problème de l'Alcoolisme ». (Toute la conclusion de l'article serait à citer.) On y trouve un bon nombre d'idées conformes à celles émises par M. Ballantyne, mais mises à leur vraie place selon la hiérarchie des valeurs.

M. Ballantyne fait appel à un groupe de psychologues avec lesquels il se sent parfaitement en sécurité. Je ne veux attaquer ni leur compétence ni leur autorité, je ne les connais pas: M. Ballantyne n'a dévoilé aucun nom. Mais il serait utile de savoir à quel système philosophique se rallient ces auteurs; et ce qu'ils pensent de la moralité des actes humains et de la responsabilité. Un catholique a le droit et le devoir de s'intéresser aux recherches, de suivre le progrès de la science et d'étudier les données des savants, de quelque religion qu'ils soient. Mais il ne doit pas accepter sans examen leurs conclusions; il a le devoir de les contrôler, de les compléter s'il y a lieu. M. Ballantyne s'est-il imposé ce travail?

Si on veut parler de psychologie appliquée, et faire servir cette science à une lutte intelligente et efficace contre l'intempérance, — et cela est tout normal, — on pourra facilement démontrer que le vieil adage: « L'occasion fait le larron », est de très fréquente application dans la vie de nos buveurs.

Diminuer les occasions sera leur rendre un très intelligent et appréciable service. Un tout premier pas à faire: diminuer le nombre des occasions, — en l'occurrence le nombre des débits de boisson qu'on a laissés multiplier sans aucun souci de moralité et de santé sociale. Un autre pas, dans le même sens: faire taire une publicité très habile qui a pour but d'inciter nos gens à boire toujours davantage, sous n'importe quel prétexte. La santé et la moralité de notre peuple doivent passer avant les succès financiers des producteurs de boissons alcooliques. Ces deux mesures, préconisées par NN. SS. les Évêques en 1938, figureraient avec avantage en tête du « programme *complet* de réforme économique et sociale » que suppose M. Ballantyne et assurerait à ce programme une plus grande efficacité.

Je termine par un témoignage autorisé tiré de l'article mentionné plus haut: « Il est incontestable que la grande tolérance de la société à l'égard de l'alcool, son usage accepté à propos du moindre événement familial ou social, son commerce répandu, aidé de la réclame la plus alléchante et la plus étendue qui soit, favorisent immensément son abus par ceux qui sont assoiffés d'ivresse et de béatitude artificielle. »

Le docteur Amyot a touché là les points qui réclament l'action immédiate et méthodique de nos sociologues.

Engelbert LACASSE, S. J.

*Moonbeam, comté de Cochrane,
Ontario-Nord.*

AVIS

L'échéance de décembre étant la plus importante de l'année, nous demandons à ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire avec ce mois, de bien vouloir ne pas attendre, pour le renouveler, les derniers jours du mois. En nous adressant le plus tôt possible leur renouvellement, ils faciliteront la tâche de nos employés et ils seront assurés que leur service ne subira aucune interruption.

\$2.00 pour douze numéros

Relations

Revue du mois

1961, RUE RACHEL EST - CH. 3101

LE CONGRÈS JUBILAIRE DE LA J. O. C. BELGE

1925-1945

Élie BAUSSART

EN 1925 eut lieu le premier congrès de la J. O. C. belge, née une douzaine d'années plus tôt d'un besoin: la détresse des jeunes travailleurs. Quelques jeunes gens, entraînés par un prêtre au grand cœur, M. l'abbé — aujourd'hui, chanoine — Cardyn, s'y étaient donnés de toute leur âme, mus par la volonté de rendre au Christ et à une vie digne de l'homme les milliers de jeunes hommes et jeunes filles happés par l'usine, la fabrique, le bureau ou le magasin. Peu de mouvements furent, dès leur origine, chargés de tant d'idéal, d'espoirs et de promesses.

Les jocistes n'étaient, en 1925, que quelques milliers. Ils sont aujourd'hui cent trente mille, encadrés dans de vivantes et solides fédérations, masculines et féminines, unis à un million de camarades groupés sous le même drapeau, de toutes nations et races. Le grain de sénévé a levé.

Les 25 et 26 août, la J. O. C. célébrait à Bruxelles un jubilé de vingt années de travail et de dévouement, de prière et de sacrifices, par une séance d'étude qui réunit dix mille délégués, et par des assemblées plénières tenues dans les grands centres du pays, qui réunirent, dans une atmosphère d'enthousiasme et de confiance, une jeunesse ardente, venue entendre les principaux responsables du mouvement et communier dans une même foi.

La présence invisible des morts ajoutait je ne sais quelle gravité religieuse à la séance du samedi: soldats tués pendant la campagne de 1940, volontaires de la Résistance, prisonniers morts en captivité, martyrs des camps de concentration hitlériens. Comment ne pas évoquer, parmi ces derniers, Fernand Tonnet et Paul Garcet, respectivement président et secrétaire de l'âge héroïque, et qui furent, avec Jacques Meert, autour de l'abbé Cardyn, les pionniers en terre inexplorée, ingrate. Je n'ai guère approché Paul Garcet, merveilleux entraîneur d'hommes, confident toujours si compréhensif; mais depuis des années j'entretenais avec Tonnet un commerce d'amitié qui m'avait révélé la richesse d'une âme imprégnée de la charité évangélique. Je les vois tous deux, dans ce camp sinistre de Dachau, brisés, écrasés, réduits à un souffle de vie, et cependant si beaux, si rayonnants de la présence du Christ... Ils ne l'avaient peut-être pas demandée, cette fin de « martyrs aux mines » dont les avait entretenus autrefois leur maître aumônier; mais Dieu leur a demandé un témoignage dans la ligne de leur ascension, et ils l'ont rendu, jour par jour, avec le secours de la grâce.

Tandis que ceux-là faisaient à la patrie et au salut de la civilisation l'offrande suprême, l'organisation, malgré les difficultés du temps, épiée par l'occupant et suspecte à ses yeux, poursuivait son œuvre de groupement et d'éducation. Elle ajouta à ses activités normales celles que lui inspirait son devoir d'entraide envers les jeunes travailleurs: prisonniers de guerre anémiés par les privations, ouvriers requis pour le travail en Allemagne (malgré son ingéniosité et son courage, qu'elle déploya, non sans risques, à les sauver de la déportation), réfractaires et résistants (c'est-à-dire les neuf dixièmes des aînés qui menèrent la vie dangereuse de la clandestinité ou du maquis). La J. O. C., pendant les cinq années tragiques, a bien mérité du pays et de la classe ouvrière.

Ouvert par la messe solennelle à la collégiale Sainte-Gudule, notre Congrès fut l'occasion d'évoquer l'œuvre accomplie au cours des trente dernières années, car l'origine de la J. O. C. remonte à 1912, avec sa période cachée de

travail obscur, toujours repris malgré les tâtonnements, les hésitations, les erreurs d'un début où tout est à inventer, à quoi venait s'ajouter la difficulté d'accorder les exigences d'un idéal élevé à celles des réalités, impitoyables pour ceux qui s'en écartent.

Cette histoire — cette épopée — qui pouvait mieux la retracer que M. le chanoine Cardyn, lui qui en avait vécu toutes les heures et toutes les péripéties? Et combien vraie cette conclusion de son discours que, « partie sans brillants talents, sans argent, sans soutiens », la J. O. C. a conquis aujourd'hui une place incontestée dans la vie de la nation et constitué la plus puissante organisation de jeunesse ouvrière en Belgique et dans le monde! Et quel enthousiasme il déclina lorsque, devant la tâche qui reste à accomplir, il clama sa confiance dans le dynamisme « atomique » du mouvement!

Il suffit, pour se rendre compte de l'œuvre accomplie, d'avoir quelques rapports, soit avec l'une ou l'autre section, soit avec tels ou tels de ses membres qui vivent de la vie et de l'idéal qu'elle propose. S'il est malheureusement vrai que la J. O. C. n'a pas encore pénétré profondément les milieux de la grande industrie, surtout parmi les jeunes hommes, il est patent qu'elle a rendu à un grand nombre de jeunes le sens de la dignité ouvrière et leur a insufflé la volonté de sortir la foule de leurs compagnons de son état d'infériorité matérielle, sociale et morale.

J'en connais de ces équipes et de ces jeunes ouvriers, tout adonnés à une action qui les passionne et ne leur laisse aucun repos. Quelles leçons et quel réconfort on trouve à coudoyer ces militants — et même ces simples adhérents — des deux sexes — que la J. O. C. a formés à une vie chrétienne intégrale, non seulement dans leur for intime, mais dans tout leur comportement, et dont elle fait des témoins apostoliques dans le sens plein du mot! L'heure viendra-t-elle des conquêtes massives qui changeraient le climat du monde du travail? En attendant, la J. O. C. trempe une élite de jeunes chrétiens qui, par leur influence personnelle ou celle des petits groupes qu'ils animent, agissent déjà comme le levain mêlé aux trois mesures de farine et ébauchent les premières cellules de cette nouvelle *diaspora* dont Jacques Maritain parlait un jour. Mlle Émilie Arnould, présidente de la J. O. C. F., l'a dit excellemment en saluant ces « hommes transformés par la J. O. C. qui, dans leur vie familiale et dans leur vie religieuse, ont su être des époux, des pères de famille et des éducateurs modèles, en même temps qu'ils étaient des apôtres rayonnants de la cause du Christ et des entraîneurs enthousiastes de leurs concitoyens ».

Dans les années qui ont précédé la guerre, et spécialement durant la guerre, la J. O. C. a étudié dans ses sections locales les moyens d'améliorer la vie des jeunes. De ce long et consciencieux travail d'enquête est sorti le *Statut de la jeunesse travailleuse*, dont M. Joseph Bertolot a présenté au Congrès une substantielle synthèse. Ce document qui ne compte pas moins de trente pages in-8° est une affirmation de la vitalité et de l'actualité du mouvement, une affirmation de sa présence agissante au sein d'une société en pleine crise d'évolution, pour ne pas dire de révolution.

Il serait difficile de le résumer sans trop allonger cet article. Bornons-nous à relever les traits les plus remarquables. Après avoir rappelé la « dignité essentielle et intangible » de chaque jeune travailleur et sa quadruple vocation de tra-

vaillieur — époux, père ou mère de famille, citoyen et chrétien, — le Statut, partant de considérants soigneusement établis, présente une série de revendications intéressantes toute la vie du travailleur: en famille, au travail, dans les loisirs dans le mariage, dans la cité et dans l'Église. Aussi loin de la timidité que de la surenchère qui lui enlèveraient toute valeur constructive, le Statut rejoint, dans ses exigences, les conclusions d'une sociologie et d'une morale compréhensive des besoins actuels dans le cadre d'un monde à refaire. Notamment, il réclame « un régime économique qui garantisse la dignité, la prospérité et le bien-être de l'ensemble de la nation, plutôt que l'enrichissement de quelques-uns », et « une participation équitable des travailleurs, non seulement à la prospérité, mais à la direction de la vie économique par une représentation autorisée des salariés au sein des organes

de direction ». Il exige une meilleure préparation à la vie professionnelle par un apprentissage et un enseignement adaptés, par des conditions de travail et de rémunération saines et justes, dans un milieu qui respecte et favorise la moralité. Il souhaite une adaptation de la « vie paroissiale, spécialement dans les régions ouvrières, aux conditions de vie et aux possibilités des travailleurs », plus de confiance aussi de la part du clergé dans l'action catholique ouvrière, instrument providentiel, désigné par les papes, de la reconquête chrétienne du prolétariat.

Cette énumération, toute sommaire et incomplète, suffit à montrer la portée du Statut élaboré par la J. O. C. belge, qui vient par là de définir et de s'assigner l'objet d'une activité ne dépassant ni ses moyens ni sa générosité. Que Dieu bénisse ses efforts.

LIVRES RÉCENTS

RELIGION

Card. GASPARRI: *Cours de religion pour les adultes.* — Québec, *L'Action catholique*, 1944. 241 pp., 17 cm.

LE CATÉCHISME du cardinal Gasparri se compose de trois catéchismes: l'un préparatoire à la première communion, le second pour les enfants, et le dernier pour les adultes. Cette fois, on édite séparément une traduction française du catéchisme pour les adultes. Impression réussie. Format portable. Livre utile pour les groupements d'Action catholique et les foyers où l'on parle religion, pour ceux qui suivent ces cours supérieurs de religion qui commencent à se donner dans notre province, et enfin pour ceux qui veulent apprendre leur religion d'une façon plus approfondie que dans le petit catéchisme de la province de Québec.

L'Immaculée-Conception.

Guy MÉNARD.

Don SHARKEY: *After Bernadette*, the story of Modern Lourdes. — Milwaukee, Bruce Publishing Co., 1945. 166 pp., 20.2 cm.

APART LA NETTETÉ de la vue d'ensemble et l'abondance bien proportionnée des détails concrets, ce livre vaut par le sentiment de dévotion discrète qui l'inspire d'un bout à l'autre. Pour qui veut refaire un pèlerinage passé ou en préparer un prochain, ou encore faire en imagination celui qu'il n'entrevoit pas de faire en chair et en os, voilà le guide idéal.

L'Immaculée-Conception.

Alexandre GUAY.

La J. A. C. en action. — Québec, Centre diocésain d'A. C., 1945. 73 pp.

MOUVEMENTS de jeunesse en plein essor et déjà pourvus de cadres solides, telles nous apparaissent J. A. C. et J. A. C. F. à travers cette brochure. Le volume initie à l'esprit et aux méthodes en œuvre dans leur section respective. L'anecdote vivifie la doctrine; ces quelques pages constituent un beau document d'information.

L'Immaculée-Conception.

Gérard DALLAIRE.

Le T. R. P. BUZY: *Le Nouveau Testament, les Évangiles, les Actes des Apôtres.* Société catholique de la Bible. — Montréal, Fides. 322 pp., 15.1 cm.

CLARTÉ, PRÉCISION: telles sont les caractéristiques de cette nouvelle traduction. La longue phrase calquée sur le grec que l'on rencontre chez les traducteurs plus anciens est abandonnée pour faire place à la phrase courte, élégante. Buzy écrit en français, en français moderne. Cependant, il n'a rien enlevé à la pensée de l'auteur inspiré. A notre humble avis,

cette traduction l'emporte sur toutes celles que nous connaissons. Il sera bien difficile de la dépasser.

« Fides » unit dans son édition canadienne les Actes des Apôtres aux Évangiles. Il eût été mieux, croyons-nous, de joindre les Actes aux Épîtres de saint Paul qu'ils éclairent en les plaçant dans leur cadre historique, ou, tout simplement, éditer en un seul volume tout le Nouveau Testament, comme dans l'édition française, publiée à Paris en 1937.

L'Immaculée-Conception.

Louis-Arthème TÉTRAULT.

Fernand PARADIS, P. S. S.: *Synthèse théologique sur le renoncement chrétien.* — Grand Séminaire de Montréal, 1945. 256 pp., 19.3 cm.

IL FALLAIT un certain courage pour écrire, dans les circonstances présentes, sur le renoncement. M. l'abbé Paradis a eu ce courage. Et notre littérature canadienne s'est enrichie d'une longue étude sur un sujet intéressant, dont les données sont parfois difficiles à saisir.

Le renoncement n'est pas toute la spiritualité. Cependant il en fait, et à forte dose, surtout en nos jours où le païen fait tant d'efforts pour l'emporter sur le chrétien. Sans renoncement, la charité, qui est l'essence de la perfection, ne se peut maintenir longtemps. Notre-Seigneur, les Apôtres, les Pères de l'Église, toute la tradition catholique, ne cessent de recommander le renoncement. Il appartient à la prudence d'en ajuster la pratique aux états d'âme, aux conditions sociales, à l'âge spirituel d'un chacun.

Telles sont les idées maîtresses de cet ouvrage qui se présente à nous avec tout l'apparat d'une œuvre scientifique: discussions de textes, expositions d'opinions diverses, documentation abondante puisée aux meilleures sources: saint Thomas, saint Jean de la Croix, sainte Thérèse d'Avila, saint François de Sales, Olier, Lagrange, de Guibert, Lebreton, etc. Le style est alerte, la phrase correcte, la pensée claire et précise, le développement rigoureusement didactique.

Puisque l'on a voulu faire œuvre proprement scientifique, certains points auraient pu être approfondis davantage. Saint Thomas a-t-il toujours été assez exploré? Louons l'auteur d'avoir essayé de mettre, dès le début, un peu de précision dans les notions parentes de renoncement, de mortification, de sacrifice, d'abnégation, que les spirituels emploient souvent indifféremment. La contemplation infuse est la voie normale à la sainteté (p. 239). Est-ce la seule? Sans la contemplation infuse, la sainteté est-elle encore possible? (Cf. Tanqueray, *Précis...*, nn. 1558-1567; de Guibert, *Theologia Spiritualis asceticae et mysticae*, Romae, 1937, nn. 423-436.)

Le livre est fait pour des prêtres, habitués à la théologie. Les laïques dont la culture n'est pas très poussée seront parfois déroutés par la terminologie scolastique. Certains chapitres cependant leur apporteront de précieux renseignements. Quelques « prédicateurs de bonne foi » (p. 143) trouveront peut-être, ici

ou là, que l'expression n'est pas assez sereine. D'autres estimeront que la thèse, développée dans l'abstrait, aurait besoin de modification dans le domaine du concret et de la pratique du ministère.

Quant à nous, nous croyons que pour juger à sa juste valeur cette œuvre nouvelle, dont le mérite est profond, il ne faut pas oublier que l'auteur a voulu écrire une thèse théologique et non un sermon.

L'Immaculée-Conception.

Louis-Arthème TÉTRAULT.

HISTOIRE

Pierre DAVIAULT: *Histoires, Légendes, Destins.* — Montréal, Les Éditions Modernes, 1945. 244 pp., 19 cm.

IL EST DIFFICILE de circonscrire le sujet d'un livre qui nous rapporte mille curiosités de l'histoire, personnages et anecdotes. Cela part du XVI^e siècle avec Henri de Joyeuse, « maréchal de France et capucin », et va jusqu'aux dessous du reportage moderne de l'*Associated Press*. On trouvera à ce livre le même plaisir qu'à du Lenotre, sauf qu'ici la matière est tirée de volumes courants et non déterrée dans les archives parisiennes. Il fait d'ailleurs partie d'une série qui paraît sous le titre général suivant: *les Carnets d'un Liseur*. La narration est vive, brève, toujours intéressante. C'est de la petite histoire qui fait revivre la grande et nous la rend plus familière. Qui aime entendre raconter goûtera ces récits variés.

L'Immaculée-Conception.

Laurent LAVALLÉE.

René CAILLAUD: *Normandie, Poitou et Canada français.* — Montréal, Fides, 1945. 119 pp., 19.3 cm.

CE LIVRE intéressera les amateurs de petite histoire et chantera les bibliophiles désireux de passer une heure agréable et instructive.

Il comprend deux conférences données en 1942 et 1944 devant les membres de la Société Historique de Montréal. D'après la première conférence, le Centre-Ouest français qui gravite autour du Poitou a fourni à la Nouvelle-France plus de colons que la Normandie: est donc fautive la croyance de l'ascendance surtout normande des Canadiens français. Quelques légendes poitevines présentées succinctement forment la matière de la seconde conférence.

L'auteur, né dans la province française du Poitou, vit au Canada depuis nombre d'années. Aussi serait-il qualifié pour tracer dans un de ses prochains livres un parallèle solide et vivant entre le Canadien français et l'habitant du Poitou.

L'Immaculée-Conception.

Guy GUÉRIN.

DIVERS

Marie-Louise d'AUTEUIL: *Mémoires d'une souris canadienne.* — Montréal, Librairie Granger, 134 pp., 22 cm.

Marie-Louise d'AUTEUIL: *Le Serment de Jacques.* — Montréal, Librairie Granger, 137 pp., 22.5 cm.

Marie-Louise d'AUTEUIL: *Fanfan, Joujou et Compagnie.* — Montréal, Librairie Granger, 79 pp., 19.5 cm.

Trois petits volumes qui enrichissent notre littérature enfantine, et dont le premier — *Mémoires d'une souris canadienne* — en est à sa troisième édition.

Charles E. PHILLIPS: *New Schools for Democracy.* — Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1944, 21 pp., 20.3 cm.

Abbé Albert TESSIER: *Terre d'élection.* — Québec, 1944, 47 pp., 15.3 cm.

Honorable Omer CÔTÉ: *Mission de l'éditeur.* — Montréal, Éditions Serge, 1945, 10 pp., 17.5 cm.

Richard PATTEE: *The Catholic Revival in Mexico.* — Washington, The Catholic Association for International Peace, 1944, 60 pp., 18.9 cm.

NOVEMBRE 1945



Achète

BIEN

qui achète

chez

**MAGASIN A
RAYONS :**

865 est, rue
Sainte-Catherine

Dupuis Frères

LIMITÉE

MONTRÉAL

Comptoir postal :

780, rue Brewster

Succ. magasin pour hommes :

Hôtel Windsor

L'ARGENT EST UN BON SERVITEUR

L'argent est un bon serviteur, mais un mauvais maître. Il faut l'asservir, non se laisser dominer par lui. Économisez autant que possible et mettez vos réserves au service de vos besoins et de vos légitimes ambitions. Ouvrez un compte d'épargne

à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$300,000,000

515 bureaux au Canada

— 60 succursales à Montréal

206, rue du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Ateliers de Mécanique Générale et Fonderie

ACIER, FONTE, CUIVRE et ALUMINIUM

Ascenseurs Modernes à Passagers et à Marchandises,
Armoires-Montantes, Monte-Charge, etc.

Toute réparation mécanique

SPÉCIALITÉS : Pompes, Compresseurs, Engrenages,
Bornes-Fontaines, etc., etc.

SOUDURE électrique et autogène

TÉL. FALKIRK 1116
ÉCHANGE PRIVÉ

Charbonneau

Limitée

Fabricants de

BISCUITS
CONFISERIES
et
PÂTES ALIMENTAIRES

1800, RUE NICOLET
MONTRÉAL

Nous servons à Montréal plus de 25,000 familles, nous serions heureux de vous servir, vous aussi.



LE LAIT EST UN ALIMENT COMPLET

JEAN-LOUIS PHOENIX, O.D.

Optométriste-Opticien diplômé de l'Université

Successor de SIMON CREVIER

- Examen de la vue
- Traitements musculaires

Salon d'optique chez

AM. 2121

1215 est, Ste-Catherine
Près de la rue Montcalm

o:stJean
LIMITÉE
BIJOUTIERS DIAMANTAIRES
Un seul magasin au même endroit depuis 69 ans

En trois mots

¶ A l'écrivain anglais Charles Morgan qui l'interrogeait sur l'avenir de la France, Paul Valéry répondit: « La France n'existe que dans la mesure où elle se distingue. » Le mot ferait bien pour nous, qui copions trop.

¶ M. Romuald Bourque a dénoncé notre exagération de fonctionnarisme, qui menace d'étouffer les meilleures initiatives en affaires. Ne vaudrait-il pas mieux redonner à un travail productif des milliers de scribes inutiles, et offrir aux jeunes de la place plutôt que des places?

¶ Pour assurer une exportation à nos industries, l'on propose de relever le standard de vie du milliard de Jaunes, de Bruns et de Noirs qui achètent peu et qui en souffrent, mal nourris, mal logés, mal habillés. Il faudra importer si l'on veut exporter, ou bien prêter sans espoir de retour, ou donner en pur don, ou réformer le système financier. Qu'on ne brûle plus jamais le coton, les fruits, le blé et le café, en tout cas!

¶ A Québec, après la victoire d'Aboukir, remportée par Nelson sur la flotte française en 1798, « la Chambre d'Assemblée aurait voulu voter une somme de 20,000 livres pour aider l'Angleterre à supporter les frais de la guerre contre la France. *Prescott s'y opposa* » (Caron, *les Cantons de l'Est*, p. 84). — Aurions-nous tellement le goût des cadeaux dans le sang?...

¶ Quelles révolutions dans le monde peut produire un seul volume! Songeons seulement à quatre titres: *Mein Kampf*, par Hitler, *Das Kapital*, par Karl Marx, *le Coran*, par Mahomet, et la BIBLE par Dieu.

¶ Comme quoi l'on peut progresser vite: en 1931, le Manitoba était à l'avant-dernier rang des provinces pour le nombre des lits réservés aux tuberculeux, avec un lit pour 2,457 personnes; or, en 1936, cinq ans plus tard, il était au premier rang, avec un lit pour 999 personnes.

¶ Pendant ces mêmes années, Québec faisait peu de progrès: de un lit pour 2,395 personnes, il passait à un lit pour 2,316. Le nombre de lits disponibles est tristement insuffisant.

¶ Il y a quatre médecins de plus dans le grand Montréal que dans tout le reste de la province de Québec.

¶ C'est dans le Québec (hors de Montréal) qu'il y a le moins de gardes-malades diplômées de tout le Canada. Pour les gardes en apprentissage, la proportion est encore moins favorable.

¶ 208,167,180 billets d'entrée aux cinémas canadiens ont été achetés en 1944. En 1943, c'était quatre millions de billets de moins, et en 1939 (année normale?), 70 millions de moins!

¶ Les Canadiens ont payé pour ces amusements (sans compter les taxes) \$53,173,325 en 1944. En 1939, il leur avait suffi de dépenser trente-quatre millions de dollars pour se divertir de cette façon.

¶ Pour se défaire du *black-out* et des installations qu'il avait exigées, la Grande-Bretagne doit voter un budget de \$225,000,000.

¶ Nouveau prononciamiento du gouverneur suprême de l'Institut démocratique, M. le sénateur T.-D. Bouchard, cette fois sur le *corporatisme-fasciste*, prêché, paraît-il, par le cardinal Villeneuve. Occasion méritée de rééditer, entre autres, quelques petits commentaires à son *maiden-speech* sénatorial de l'an dernier: « Il ne faut pas y attacher d'importance » (hon. Saint-Laurent); « 75% faux » (sén. Lacasse); « propos injustes » (sén. Chapais); « Quisling du Québec » (F. Dorion); « Lord Haw-Haw » (H. Sommerville), etc., etc.



PREMIER CONGRÈS PATRONAL de l'Association Professionnelle des Industriels



Comment sauver l'entreprise privée

LES CONFÉRENCIERS :

- A. THIBAUT *L'attitude du patron à l'égard de ses ouvriers.*
EUGÈNE GIBEAU *Le fonctionnement d'un comité de coopération industrielle.*
JEAN VINANT *Le Centre des Jeunes Patrons de France.*
E. G. TAYLOR. *La négociation du contrat collectif.*
Dr GOETZ BRIEFS *L'État et l'Industrie.*
de l'Université de Georgetown
ÉMILE BOUVIER, S. J. *Les patrons devant le mouvement ouvrier.*
Dr JOSEPH SCHUMPETER. *L'avenir de l'entreprise privée devant les tendances so-
cialistes modernes.*
de l'Université Harvard

Le programme détaillé sera expédié par retour du courrier à tous les industriels, à tous les chefs d'entreprise, à tous les sociologues, à tous les dirigeants ouvriers qui en feront la demande avant le 15 novembre.

Secrétariat de l'Association Professionnelle des Industriels

Chambre 508

Immeuble Confédération

1253, avenue McGill College, Montréal (2) - BELair 3541

Hôtel Windsor

19 novembre 1945

Téléphone 8513

Hommage
de

**La Compagnie d'Autobus
de Charlesbourg, Limitée**

Dr G. BEAUDET
Président

GEO.-O. PARADIS
Vice-président

PIERRE CARON
Secrétaire-Trésorier

*Rien n'embellit les relations
comme d'abonner
à Relations*

Vous donnerez comme

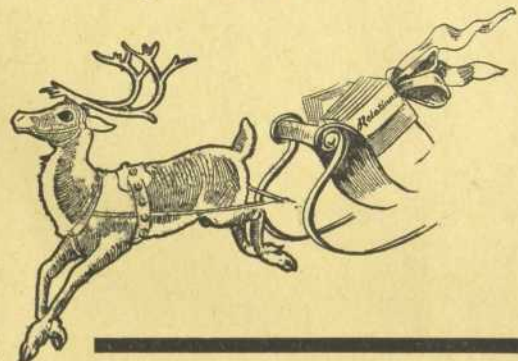
ÉTRENNES

cette année

Relations

Il nous fera plaisir de glisser dans
le numéro de janvier, qui paraîtra
à Noël, une carte artistique offrant
vos vœux de bonne année, et l'abon-
nement à

Relations





Les Fabricants

FASHION-CRAFT LIMITÉE

Conseil d'administration :

Eugène RICHARD *Président*

J.-Louis LÉVESQUE *Vice-président*

Gérard FAVREAU *Vice-président exécutif
et directeur général*

Lionel LACROIX *Directeurs généraux*
W. S. McCUTCHEON *adjoints*

Emé. LACROIX

J.-A. BOIVIN, N. P.

*Les vêtements
Fashion-Craft
sont
l'apanage
d'une mise élégante.*

Représentés au Canada par au delà de
500 magasins d'Halifax à Vancouver.

Votre testament!

Souvent trop occupé de ses propres affaires, l'exécuteur testamentaire particulier n'a pas le temps voulu et que demande l'administration efficace d'une succession.

Nommez cette Société votre Exécuteur testamentaire. Elle a été créée dans ce but et possède ces garanties :

COMPÉTENCE
PERMANENCE
SÉCURITÉ —

qu'aucune personne en particulier ne peut offrir

Le Sun Trust *Limitée*

JOSEPH SIMARD, O. B. E.
président

ALBERT HUDON • HON. J.-A. BRILLANT, C. L., C. B. E.
vice-présidents

HERVÉ PRÉVOST
directeur général

J.-H. CHRÉTIEN
secrétaire

HENRI DE CAZES
gérant à Québec

Siège social:
10 ouest, rue St-Jacques
MONTRÉAL-1

Succursale:
132, rue St-Pierre
QUÉBEC

Giroux & Des Lauriers

LIMITÉE

QUALITÉ ... Vous obtiendrez ... STYLE ... CONFORT

*dans les marques
les plus réputées à nos
trois magasins*

pour Dames
SLATER
AID-A-WALKER

pour Messieurs
SOULIERS
SLATER

pour enfants
CHAUSSURES
CHAT-BOTTÉ

AJUSTEMENT PARFAIT
Spécialité : AUX PIEDS SENSIBLES

Giroux & Des Lauriers
BOTTIERS fashionables LIMITÉE

3 magasins à votre service :

1500 est, rue Mont-Royal, coin Fabre
6914, rue Saint-Hubert, près Bélanger
4029 est, rue Ontario

"Relations" vous plaît, passez-le à vos amis